

# Déclaration de performance extra-financière 2023

de la Société Pierre Fabre SA



Pierre Fabre

# Sommaire



## 01

### Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre

- 1.1 : Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre **p.06**
- 1.2 : Cartographie des risques RSE du Groupe **p.10**
- 1.3 : La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre **p.12**



## 02

### Engager

- 2.1 : Gouvernance responsable **p.16**
- 2.2 : Éthique et conformité **p.21**
- 2.3 : Engagements des clients et des collaborateurs **p.26**



## 03

### Protéger

- 3.1 : Changement climatique **p.30**
- 3.2 : Impact environnemental de la production **p.32**
- p.39**



## 04

### Respecter

- 4.1. : Achats Responsables **p.44**
- 4.2 : Diversité et inclusion **p.46**
- p.48**



## 05

### Garantir

- 5.1 : Santé et sécurité des collaborateurs **p.52**
- 5.2 : Sécurité Produit **p.58**
- 5.3 : Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs **p.62**
- 5.4 : Communication Transparente **p.65**



## 06

### Innover

- 6.1 : Éco-Innovation **p.68**
- p.70**



## 07

### Bilan des indicateurs RSE

**p.74**



## 08

### Méthodologie de reporting

**p.84**



## 09

### Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant **p.92**



# Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre

1.1 : Le modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre

**p.06**

1.2 : Cartographie des risques RSE du Groupe

**p.10**

1.3 : La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre

**p.12**

# 1.1. Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur

### NOS FONDAMENTAUX

#### Une gouvernance guidée par l'intérêt général

**86 %** du capital détenu par la Fondation Pierre Fabre, reconnue d'utilité publique

**24 ans** d'engagement de la Fondation au service de l'accès aux soins et aux médicaments des populations des pays du Sud

#### Un projet économique et humaniste source d'engagement pour les collaborateurs

**2,83 Md€** de revenus en 2023

**10 121** collaborateurs (dont 53,2 % en France et 46,8 % à l'international) dans **44** pays

**83,4 %** des salariés actionnaires qui détiennent

**9,5 %** du capital du Groupe

#### Un positionnement unique associant le meilleur du médical et de la naturalité

Près de **700** études cliniques réalisées en 2023

**65%** de nos revenus sont liés à des produits aux actifs issus de la nature

#### Écoute des patients & consommateurs

Un dialogue avec les patients & consommateurs sans cesse amélioré par le digital

#### Distribution

Des circuits de distribution qui privilégient le conseil et la vente de nos produits par des professionnels de santé conférant au Groupe un lien unique avec les pharmaciens

#### Recherche & Développement

Une approche partenariale, d'innovation ouverte, pour permettre à de nouvelles solutions thérapeutiques et dermo-cosmétiques d'arriver plus vite sur le marché

**LE PATIENT : À SON ÉCOUTE POUR INNOVER AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

#### Production

Plus de 90 % de nos unités produites sur le territoire français et faible dépendance à l'Asie pour nos actifs pharmaceutiques

#### Approvisionnement en matières premières

Un savoir-faire dans l'extraction d'actifs végétaux, permettant de fabriquer en interne les principes actifs de produits réalisant 37 % des revenus du Groupe

### NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

### NOS IMPACTS

#### Patients & Consommateurs

- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement tout au long du parcours de soins (prévenir, traiter et accompagner)
- Transparence et traçabilité des produits permettant une consommation en conscience

#### Professionnels de santé

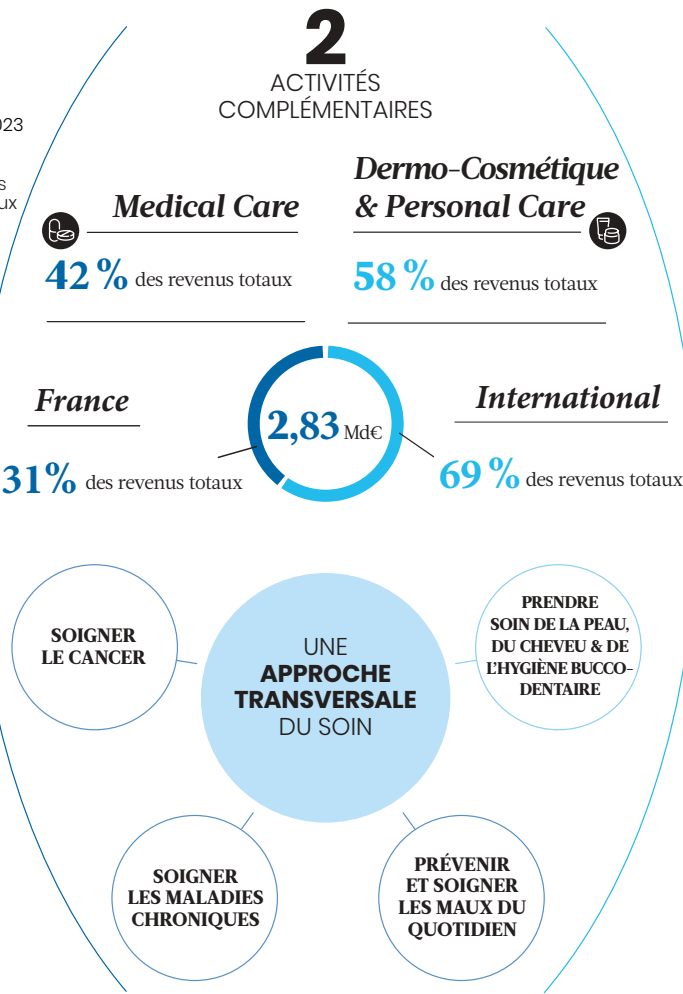
- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement dans le déploiement d'une approche globale du soin (formation aux nouveaux produits, mise à disposition d'outils et de services)
- Complémentarité des marques/gammes de produits et alignement avec les attentes des consommateurs

#### Collaborateurs

- Implication dans la transformation et la performance de l'entreprise à travers notamment l'actionnariat salarié
- Santé/sécurité, développement des talents, diversité et non-discrimination
- Dialogue social régulier, constructif et apaisé

#### Territoires d'implantations

- Création et préservation directe/indirecte des emplois sur les territoires
- Contribution à la préservation de l'environnement
- Accès aux médicaments et aux soins de qualité à travers la Fondation Pierre Fabre



\*Les revenus totaux comprennent les revenus des activités périphériques (21 %)



L'activité des Laboratoires Pierre Fabre est guidée par leur Raison d'être :

**“Chaque fois que nous prenons soin d’une seule personne, nous rendons le monde meilleur”.**

Elle inspire chacun des collaborateurs dans son travail quotidien et sous tend chaque prise de décision stratégique. Cette Raison d'être est le socle du modèle d'affaires des Laboratoires Pierre Fabre, qui se nourrissent ainsi de l'écoute des patients et des professionnels de santé pour imaginer les solutions innovantes de demain.

## Une double expertise qui forme un tout

Les Laboratoires Pierre Fabre se distinguent par une **double expertise médicale et dermo-cosmétique**. Cette spécificité nous permet d'avoir une approche holistique du soin à travers successivement : la prévention de la maladie, son traitement lorsqu'elle survient et, enfin, la prise en charge des effets secondaires des traitements sur la peau, les cheveux ou la sphère bucco-dentaire. Cette double expertise se déploie dans plusieurs domaines, couvrant des affections courantes, mais aussi des maladies rares : le soin de la peau et du cheveu, l'hygiène bucco-dentaire, la dermatologie, l'oncologie, les maladies chroniques et les pathologies du quotidien. Le Plan de Transformation qui s'est achevé en 2022, a permis au Groupe de consolider les fondamentaux de ce modèle et d'affirmer son positionnement unique, alliant le médical et la naturalité au service de l'humain.

## Des ambitions fortes pour chaque activité

À travers son activité Medical Care, les Laboratoires Pierre Fabre s'efforcent d'apporter des traitements porteurs d'espoir aux patients confrontés à des besoins médicaux non couverts en oncologie de précision, en dermatologie médicale et dans les maladies rares. Cette activité propose également une offre complète de produits de conseil officinal pour soigner les maux du quotidien, ainsi que des traitements prescrits par les médecins généralistes pour la prise en charge de maladies ou déficiences chroniques.

L'activité Dermo-Cosmétique & Personal Care a pour mission de prendre soin des peaux pathologiques, du cuir chevelu et de la sphère bucco-dentaire afin d'améliorer la vie des patients et des consommateurs. Ses marques pointues et complémentaires, au plus proche des professionnels de santé et de leurs patients, s'attachent à développer des soins innovants et efficaces, dans le respect de l'environnement et avec les mêmes exigences éthiques et scientifiques que pour le médicament.

## La proximité et l'accompagnement des patients et professionnels de santé

Depuis leur région d'origine dans le sud-ouest de la France et dans le monde entier, les Laboratoires Pierre Fabre cultivent la proximité. Leur credo : faire preuve de proximité et d'agilité pour entendre et répondre aux besoins des patients, des consommateurs et des professionnels de santé. La relation avec les patients et les consommateurs a ainsi été renforcée grâce à la digitalisation, qui permet une écoute accrue. Les liens avec les associations de patients ont aussi été renforcés, pour mieux identifier les besoins et créer ensemble des solutions qui améliorent la qualité de vie des patients et de leurs proches. Le Groupe collabore également avec les professionnels de santé et enrichit des liens de confiance tissés depuis 60 ans.

# 1.2

## Cartographie des risques RSE du Groupe

### 1.2.1. Méthodologie

Chaque année, la Direction des Risques établit avec le Comité de Direction et valide avec le Comité d'audit, la cartographie des risques Groupe. Cette dernière présente les risques majeurs pouvant avoir un impact très significatif sur la continuité des affaires et l'atteinte des objectifs du Groupe à un horizon de 3 ans.

**Les risques Groupe sont classés en 5 catégories : stratégique, financier, opérationnel, Conformité et RSE et sont au nombre de 9 risques majeurs.**

Les risques Groupe sont cartographiés dans une application dédiée à la gestion des risques Pierre Fabre désignée sous le nom de PFRM (système d'information de la société Arengi).

**L'identification et la cotation des risques RSE de la DPEF sont établies selon la même méthodologie que celle retenue pour l'évaluation des risques Groupe sur la base d'une matrice de criticité probabilité d'occurrence/impact, avec quelques ajustements méthodologiques :**

- Identification préalable des enjeux RSE sur la base
  - d'une analyse de matérialité
  - de la cartographie des Risques Groupe, mise à jour annuellement par la Direction des Risques
  - d'une analyse de sources documentaires internes (publications et études Pierre Fabre) et des sources documentaires externes.
- Vision parties prenantes plus large
- Appréciation des probabilités d'occurrence des risques à plus long terme (ex : changement climatique d'ici 2050)

**Au cours de cet exercice, 22 risques ont été identifiés.** Chacun d'entre eux a été évalué sur une note de 1 à 5 pour chaque catégorie d'impact : **impact financier, impact humain, impact environnemental et impact sur l'image et la réputation.** Lorsque plusieurs critères d'évaluation sont à prendre en compte lors de l'analyse d'impact d'un scénario (par exemple financier, humain et réputation), la cotation la plus pénalisante est retenue. La note « impact » est ensuite croisée avec la note « probabilité d'occurrence » pour donner le niveau de criticité du risque.

Le résultat de cette analyse menée par Green Mission, La Direction des Risques et la Direction Financière est alors présenté en CODIR Groupe pour validation.



Sur les **22 risques RSE** identifiés en premier lieu, la cotation et le regroupement de certains risques ont permis de dégager **11 risques majeurs**. Les 11 risques majeurs identifiés ont été validés par le CODIR Groupe en juin 2021 et ont été reconduits en 2022 et 2023. Les 11 risques majeurs présentés dans ce rapport sont :

**NB :**  
*Il a été décidé de conserver cette cartographie des risques RSE pour 2023 dans la mesure où ses conclusions restent valides et pertinentes. Par ailleurs, afin d'anticiper la mise en application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) prévue pour 2026 sur l'exercice 2025, nous avons préféré nous focaliser sur la mise en œuvre d'une analyse de double matérialité. Cet exercice a été réalisé sur les second et troisième trimestres 2023 selon les nouvelles exigences applicables. La matrice de double matérialité n'a pas été audité par l'OTI et sera revue d'ici la publication du futur rapport de durabilité de 2026.*



### 1.2.2. Résultats

| FAMILLE DE RISQUES RSE                   | RISQUE RSE MAJEUR                           | DESCRIPTION DU RISQUE RSE MAJEUR                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RISQUE GOUVERNANCE, ÉTHIQUE & CONFORMITÉ | Gouvernance responsable                     | Risque de détérioration de l'image du Groupe et, par là même, de sa Fondation si la gestion des affaires et de prise de décision ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale                                                         |
|                                          | Éthique et conformité                       | Risque de non-respect des lois, réglementations et codes d'auto-régulation professionnelle applicables ainsi que le risque de manquement aux normes et aux principes d'éthique et risque de biopiraterie                                                                                       |
|                                          | Achats responsables                         | Absence ou non-respect de critères de responsabilité, d'environnement, d'éthique et de critères humains dans les achats                                                                                                                                                                        |
| RISQUE CAPITAL HUMAIN                    | Diversité, inclusion et égalité des chances | Risque de discrimination (genre, origine, handicap...) ou d'inégalités femmes/hommes                                                                                                                                                                                                           |
|                                          | Santé & sécurité des collaborateurs         | Risque de ne pas fournir un environnement de travail sain et sûr et de causer un préjudice sur la santé des collaborateurs                                                                                                                                                                     |
| RISQUE ENVIRONNEMENTAL                   | Changement climatique                       | Absence de mesures d'adaptation et de lutte contre les conséquences du réchauffement climatique                                                                                                                                                                                                |
|                                          | Impact environnemental de la production     | Risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux sur les ressources utilisées, sur les rejets et déchets                                                                                                                      |
| RISQUE SOCIÉTAL                          | Sécurité produit                            | Risque de non-respect des exigences réglementaires ou de manquement en matière de qualité ou de sécurité des produits pouvant entraîner, par exemple, un impact négatif sur les patients, les consommateurs ou les professionnels de santé ou des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance |
|                                          | Accès aux soins                             | Risque que les produits ne soient pas accessibles pour les patients/consommateurs soit en raison de la politique de prix du Groupe, soit en raison de ruptures d'approvisionnement                                                                                                             |
|                                          | Éco-innovation                              | Risque d'un manque d'innovation écologiquement responsable pour répondre aux évolutions sociétales de consommation (liées, par exemples, au changement climatique, crise sanitaire, etc.)                                                                                                      |
|                                          | Communication transparente et responsable   | Risque d'atteinte à l'image du Groupe de la part des consommateurs par manque de transparence sur la composition de nos produits (utilisation de substances à controverses), ou à cause d'allégations marketing ou promotionnelles incorrectes (greenwashing)                                  |

### 1.3.

## La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre

La mise en œuvre de la politique développement durable du groupe Pierre Fabre est définie et supervisée par **Green Mission Pierre Fabre**, entité et démarche intégrant depuis 2019 le département RSE et Développement Durable du Groupe. L'objectif de cette entité, rattachée à la Direction Générale du Groupe, est de porter toujours plus haut l'engagement de Pierre Fabre en faveur de la naturalité et de l'éco-socio-responsabilité.

**" Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir d'un groupe comme Pierre Fabre d'œuvrer chaque jour pour une démarche d'engagement et de responsabilité vis-à-vis de la nature et de la société. "**

C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la raison d'être du Groupe définie en 2019. Le Groupe Pierre Fabre est investi depuis l'origine dans une dynamique de recherche et d'innovation inspirée par la nature : Préservation de la biodiversité à travers le conservatoire botanique Pierre Fabre dans le Tarn et l'arboretum à Madagascar, maîtrise de la chaîne végétale grâce à ses propres terres cultivées en agriculture biologique, développement de l'expertise végétale à toutes les étapes, de la sélection de la graine à l'extraction de l'actif par des procédés verts.

C'est à partir de cet héritage et avec la volonté d'aller encore plus loin dans cette démarche que Green Mission Pierre Fabre a été créée. Le Groupe Pierre Fabre veut **innover « vert et responsable »**, c'est-à-dire **éco-socio-concevoir** encore mieux ses produits et réduire encore plus son empreinte environnementale. Il veut continuer à enrichir sa connaissance de la nature en valorisant des plantes durablement, en protégeant la biodiversité et en soutenant les populations locales qui en vivent. Il veut approfondir chaque jour sa responsabilité sociale en faveur des hommes et des territoires.

Green Mission Pierre Fabre a pour ambition d'impulser et de soutenir en continu ces engagements, en travaillant à tous les niveaux du Groupe en France et à l'international et en synergie avec tous les départements :

**« Cultivons le respect  
de la nature et des hommes ».**

**Green Mission Pierre Fabre est organisée autour de 5 activités :**

## NOS 5 LEVIERS D'ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX MAJEURS DU GROUPE



### **INNOVER** durablement en s'inspirant de la nature

- ✧ Cultiver notre expertise végétale
- ✧ Sélectionner des plantes originales issues de nos propres cultures biologiques ou de filières éthiques et durables
- ✧ Développer l'éco-extraction



### **PROTÉGER** l'environnement qui nous entoure

- ✧ Réduire l'empreinte environnementale de nos activités
- ✧ Déployer largement la démarche d'éco-socio-conception de nos produits



### **RESPECTER** nos partenaires, nos collaborateurs et leur territoire

- ✧ Garantir des achats responsables
- ✧ Accompagner le développement des compétences et la mobilité interne
- ✧ Proposer un cadre de travail sain et sûr à nos collaborateurs



### **GARANTIR** la qualité et la durabilité de nos produits et l'éthique de nos pratiques

- ✧ Développer nos activités de manière responsable en France comme à l'international
- ✧ Faciliter l'accès aux informations relatives à la dimension éco-responsable de nos produits

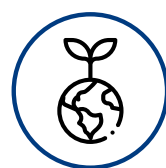


### **ENGAGER** nos collaborateurs, nos sites, nos filiales, nos marques et nos parties prenantes

- ✧ Créer une dynamique d'engagements social et environnemental auprès de nos collaborateurs et de nos sites rejaillissant en externe

### 1.3.1. Politique RSE du Groupe

La politique RSE du Groupe s'articule autour des **5 enjeux majeurs** de Green Mission Pierre Fabre (Naturalité & Éco-socio-responsabilité), déclinés chacun en Feuilles de Route :



#### **INNOVER**

durablement en s'inspirant de la nature

#### **PROTÉGER**

le patrimoine végétal et réduire l'empreinte environnementale

#### **RESPECTER**

ses agriculteurs, ses collaborateurs et ses fournisseurs partout dans le monde

#### **GARANTIR**

la qualité de ses produits éco-socio-conçus et l'éthique de ses pratiques

#### **ENGAGER**

ses collaborateurs, ses sites, ses filiales, ses marques et ses parties prenantes par le biais d'actions sociales et environnementales

### 1.3.2. Évaluation de la démarche RSE

Afin de structurer et mesurer la maturité de sa démarche RSE, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme ISO 26000, norme relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ce processus d'évaluation permet de structurer la démarche selon la méthode du PDCA (Plan Do Check Act) et d'évaluer la performance sur l'ensemble des thèmes couverts par la norme internationale ISO 26000. Les thèmes évalués comme les moins performants intègrent automatiquement les chantiers prioritaires de la politique RSE du Groupe Pierre Fabre.

#### **Depuis 2012, la démarche RSE du Groupe est évaluée par un organisme extérieur.**

Le dernier cycle d'évaluation a démarré en 2022 avec le référentiel de labellisation d'AFNOR Certification « **Engagé RSE / Responsibility Europe** ».

Le label « Engagé RSE » examine plus de 50 critères regroupés autour de 5 thèmes généraux alignés avec les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : vision RSE et gouvernance associée, mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RSE, ressources humaines et conditions de travail, modes de production et de consommation durables, ancrage territorial et développement local – auxquels s'ajoutent 3 thèmes de résultats : résultats environnementaux, résultats sociaux et résultats économiques. Pour chacun de ces 8 thèmes et critères, Pierre Fabre a obtenu une note supérieure à 75%, avec des pics à 87% pour l'ancrage territorial et 82% pour les indicateurs sociaux.

Pierre Fabre a ainsi obtenu en 2022 le niveau maximum « **Exemplaire** » avec une note globale de 79%. Le Groupe rejoint ainsi le Top 1% des entreprises labellisées et devient le premier groupe industriel de plus de 5000 salariés à être labellisé au niveau « Exemplaire »

Dans leur rapport d'audit, les évaluateurs d'AFNOR Certification ont mis en avant de nombreux points forts parmi lesquels :

- La création de la démarche transversale Green Mission Pierre Fabre et son rattachement direct à la Direction Générale
- La bonne visibilité de la Charte Ethique et sa mise à jour régulière
- Le fort ancrage territorial
- La politique de décarbonation
- L'attention portée aux parties prenantes
- Les politiques RH de formation et de mobilité interne
- Le plan international d'actionnariat salarié
- Le sourcing responsable des plantes utilisées par le Groupe
- La conception et le déploiement international du Green Impact Index, un outil de mesure de l'éco-socio-conception des produits
- Le développement d'une technologie d'extraction sans solvant (Green Native Expression).

En juillet 2023, un audit de suivi a été mené par AFNOR Certification sur nos sites industriels d'Avène et d'Aignan et sur certaines de nos fonctions centrales. Cet audit s'est conclu par la confirmation du niveau "Exemplaire" obtenu en 2022, grâce aux actions d'amélioration qui ont été présentées.



## ENGAGER

2.1 : Gouvernance responsable

**p.18**

2.2 : Éthique et conformité

**p.21**

2.3 : Engagements des clients et des collaborateurs

**p.26**

## 2.1. Gouvernance responsable

Dans un monde de plus en plus volatile et complexe, la pérennité d'une organisation passe par sa capacité à prévoir un certain nombre d'évolutions économiques, à prendre en compte les enjeux socio-environnementaux suffisamment tôt, afin d'anticiper une potentielle transformation de son marché, l'attraction et la rétention des meilleurs talents, la fidélisation de ses clients et à prévenir les risques réputationnels.



### 2.1.1. Définition

*Le Groupe Pierre Fabre, en tant qu'entreprise détenue majoritairement par une Fondation reconnue d'utilité publique et par ses salariés, a identifié un risque sur l'image de l'entreprise, si la gestion des affaires et les prises de décisions ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale. Cela pourrait se traduire par une détérioration de l'image du Groupe et, par là même, de celle de sa Fondation.*

Pour répondre à ces défis, bon nombre d'entreprises ont réarticulé leur stratégie et leur organisation autour d'une raison d'être. Le déploiement d'une gouvernance responsable garantit que la stratégie de l'entreprise est alignée avec cette dernière et qu'elle intègre pleinement les enjeux sociaux et environnementaux.

### 2.1.2. Politique

Par la volonté de Monsieur Pierre Fabre, les collaborateurs du Groupe sont depuis plus de 15 ans étroitement associés à la performance de l'entreprise grâce à un plan d'actionnariat salarié : le **plan RUSCUS**. Ainsi, aux côtés de la Fondation Pierre Fabre, les salariés sont les seuls actionnaires du Groupe.

### 2.1.3. Organisation

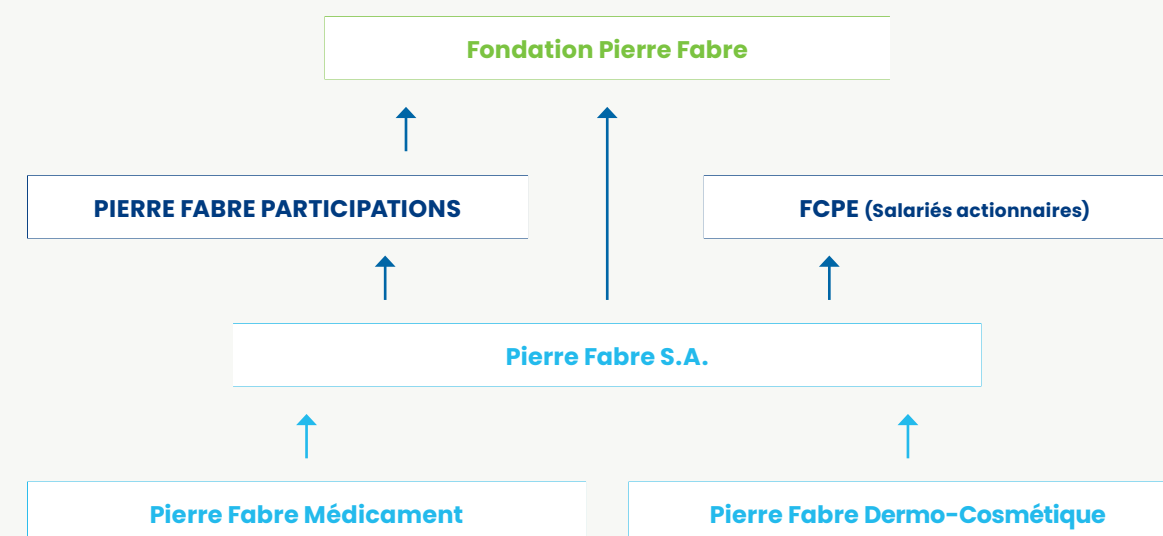
Le Groupe Pierre Fabre est doté d'une structure actionnariale spécifique, avec, schématiquement, une détention très majoritaire par la **Fondation Pierre Fabre**, complétée d'un **actionnariat salarié**. Cette structure, unique en France, est le gage de la solidité capitalistique du Groupe Pierre Fabre, et de la pérennité de son indépendance, conformément aux volontés de son Fondateur. La Fondation Pierre Fabre, actionnaire majoritaire du groupe Pierre Fabre (détention directe et indirecte de plus de 86%), est une **fondation reconnue d'utilité publique** depuis 1999.

Elle intervient dans le domaine de l'accès aux soins au profit des populations des pays les moins avancés et à celles des pays émergents dans le monde, ainsi qu'aux populations exceptionnellement plongées dans des situations de crise grave d'origine politique, économique et/ou naturelle. Elle est opératrice des programmes qu'elle développe en appui direct de partenaires locaux (universités, hôpitaux, sociétés savantes, Organisations de la société civile) en coordination avec les autorités (Ministères de la Santé et de l'enseignement supérieur). Elle mène actuellement 35 programmes répartis dans 21 pays, en Afrique, en Asie, en Haïti et au Liban.

Elle intervient principalement dans les domaines de la formation des pharmaciens et des spécialistes du médicament, de la lutte contre la drépanocytose, première maladie génétique mondiale, de la dermatologie avec des programmes plus particulièrement dédiés aux personnes atteintes d'albinisme, de la e-Santé et enfin de l'accès aux soins des populations vulnérables, en soutenant notamment les actions du Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la paix en faveur des femmes victimes de violences sexuelles de guerre.

Le respect des textes en vigueur concernant le fonctionnement des fondations actionnaires amène la Fondation à ne pas intervenir dans la gestion directe des activités du Groupe. Son budget, dont le montant s'est élevé en 2023 à 18.7 Millions d'euros, est majoritairement financé par les dividendes du Groupe Pierre Fabre (12.6 M€).

Les salariés actionnaires détiennent des actions Pierre Fabre SA par le biais d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) intégré au Plan d'Epargne Groupe.



Le Groupe pourvoit ainsi au budget de la Fondation à l'aide de subventions et/ou d'une politique de distribution adaptée de dividendes. À cet effet, depuis plusieurs années, une partie des bénéfices du Groupe Pierre Fabre, de l'ordre de 10% du résultat net consolidé du Groupe, est reversée à ses actionnaires dont la Fondation Pierre Fabre.

2.1.4. Développement de l’actionnariat salarié

Déployé en France en 2005, le plan RUSCUS a été élargi depuis à 13 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Pologne, Mexique, Suisse, Autriche, République Tchèque/Slovaquie et Bulgarie (dernier pays ayant intégré le plan RUSCUS en 2022).

Le dispositif adopté prévoit notamment un abondement de la part de l’entreprise privilégiant les salariés ayant une capacité d’épargne modérée, les frais de gestion étant pris en charge par le Groupe.  
**En 2023, 83,3% des collaborateurs éligibles à la souscription sont actionnaires. Ce sont 8409 salariés et anciens salariés qui sont aujourd’hui actionnaires détenant ainsi 9,5 % du capital de Pierre FABRE S.A.**  
De nouveaux pays pourront encore intégrer le dispositif dans les années à venir.

2.1.5. Fondations d’entreprise

Le Groupe Pierre Fabre contribue également au financement d’actions dans le domaine de la dermatologie et de la biodiversité via deux fondations d’entreprise :

**PIERRE FABRE ECZEMA FOUNDATION**, créée en 2004 par M. Pierre Fabre, dont les principales missions sont :

- Aider et accompagner les patients afin qu’ils deviennent acteurs de leur maladie,
- Agir comme le facilitateur d’une alliance entre les patients et les professionnels de santé,
- Former et fédérer les professionnels de santé et les universitaires,
- Contribuer avec les experts à une approche consensuelle de l’eczéma pour qu’elle soit partagée et comprise par tous,
- Transmettre les connaissances autour de l’eczéma et faire connaître cette maladie,
- Participer à la recherche autour de l’eczéma.

Son budget provient essentiellement des sommes versées par les sociétés du Groupe Pierre Fabre pour un montant d’un peu plus de 740 000 euros en 2023.

Ainsi, la Fondation Eczéma soutient 46 écoles de l’atopie et 5 associations de patients. Elle est à l’origine de la mise à disposition en 2023 de l’application “Eczema Care +” qui permet aux patients d’explorer sa peau, suivre l’évolution de son eczéma, partager avec les soignants et bénéficier de conseils personnalisés et outils pour mieux vivre avec son eczéma.

**LA FONDATION KLORANE BOTANICAL FOUNDATION**, créée en 1994 par M. Pierre Fabre, dont les principales missions sont :

- Promouvoir, par tous les moyens adaptés, l’utilisation optimale des ressources végétales, patrimoine de l’Humanité,
- Concourir à la sauvegarde d’espèces végétales en voie de disparition,
- Favoriser la recherche sur les principes actifs des espèces végétales et leur utilisation aussi bien en cosmétologie qu’en pharmacie ;
- Plus généralement, aider à toute action scientifique visant à mieux faire connaître le monde végétal et les potentialités cosmétiques et thérapeutiques de celui-ci.

Son budget provient essentiellement des sommes versées par les sociétés du Groupe Pierre Fabre pour un montant de 565 000 euros en 2023.

Des exemples d’actions de la Klorane Botanical Foundation sont donnés dans le chapitre « Contribution à la neutralité Carbone ».

2.1.6. Résultats

|                                                                                                                    | UNITÉ  | 2021  | 2022  | 2023  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|-------|-------|
| Capital détenu par les salariés                                                                                    | %      | 8,6   | 9,15  | 9,53  |
| Part d'actionnaires / nombre de salaries éligibles                                                                 | %      | 85,3  | 84,6  | 83,3  |
| Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)                                                               | Nombre | 8 052 | 8 262 | 8 409 |
| Contribution aux Fondations (Fondation Pierre Fabre, Klorane Botanical Foundation, Pierre Fabre Eczema Foundation) | M€     | 13,2  | 12,9  | 13,9  |

2.2. Éthique et conformité





### 2.2.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre se doit d’être en conformité avec les lois et réglementations nationales et supranationales applicables à ses activités ainsi qu’avec les divers codes d’auto régulation professionnelle auquel il a souscrit, garantissant ainsi la mise en œuvre de principes d’éthique et de déontologie dans la conduite de ses opérations.

Ce risque de non conformité constitue un des risques prioritaires du Groupe tel que ressortant de la cartographie annuelle des risques du Groupe validée par le Comité de Direction du Groupe et le Comité d’audit.

Le Groupe Pierre Fabre s’est dès lors doté d’une **gouvernance spécifiquement dédiée à l’éthique et à la conformité de ses opérations** et déploie, à cet effet, un programme annuel couvrant l’ensemble de ses activités et territoires d’implantation.

## 2.2.2. Organisation

Le programme d'Éthique & conformité du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier par différentes instances internes :

- › **Le Comité éthique Groupe,**
- › **Le Comité Compliance Groupe,**
- › **Le Compliance Officer Committee.**

Constitué de membres du Comité de Direction du Groupe et animé par le Directeur Ethique et Conformité, le **Comité Ethique** se réunit une fois par an. Ce comité créé en 2014 a pour mission de veiller à l'application de la **Charte éthique** et des codes associés par l'ensemble des collaborateurs, de valider les programmes de formation portant sur les thématiques traitées par la Charte et de procéder, à échéance annuelle, à un bilan de la mise en œuvre du programme Ethique et conformité du Groupe dans ses différentes composantes.

Le **Comité Compliance Groupe** est l'instance d'élaboration et de déploiement du programme et des plans d'action. Il élabore le Programme annuel Ethique et Conformité pour être soumis pour approbation au Comité éthique Groupe. Il élabore les axes prioritaires, les objectifs, les plans d'actions associés et les moyens adaptés à leur atteinte tels que formalisés. Il suit l'avancement des plans d'actions et construit les indicateurs associés.

Ce Comité se réunit une fois par an et rassemble les principales fonctions Corporate participant à l'élaboration et au déploiement du Programme Ethique & Conformité : Direction Ethique & Conformité, Direction Juridique, Contrôle interne, Audit interne, Direction des Ressources Humaines, Direction des Risques.

Le **Compliance Officer Committee** réunit tous les trimestres les différents Compliance Officers du Groupe localisés en France et dans plusieurs autres pays à l'effet d'assurer un suivi opérationnel du Programme éthique et conformité et de partager les bonnes pratiques de mises en œuvre des différents volets dudit programme. Des référents Ethique & Conformité implantés dans les filiales ne disposant pas de compliance officer et sous la coordination de ceux-ci, viennent compléter le dispositif. Ces référents sont également réunis tous les trimestres par région internationale (Asie-Pacifique, Europe et Amérique du Nord, Moyen-Orient et Afrique, Amérique du Sud) par les Compliance officer ayant une compétence régionale comme couvrant plusieurs pays.

La Direction Ethique & Conformité rassemble l'ensemble des Compliance Officers (Corporate et International) et a pour principales missions :

- › D'animer et de coordonner le Programme Ethique & Conformité et les plans d'action associés tels qu'élaborés avec le Comité Compliance Groupe et validés par le Comité Ethique Groupe,
- › De gérer le Dispositif d'alerte interne.

Début 2020, dans le cadre du plan de transformation du Groupe, a été créée une Direction Qualité, Conformité et Risques sous laquelle ont été regroupées les activités Qualité Corporate, Risques, Contrôle interne, Ethique & Conformité et RGPD afin d'assurer une approche coordonnée de ces domaines.

Les objectifs de cette entité sont : la sécurisation des risques, l'amélioration de l'efficacité et de la performance des processus, la préservation des intérêts des actionnaires, l'assurance de la satisfaction patients/consommateurs et le respect des lois et règlements.

## 2.2.3. Politique

Le Groupe Pierre Fabre se caractérise par une forte culture façonnée par son fondateur, reposant dès l'origine sur des valeurs de rigueur, d'intégrité et de responsabilité.

Etablir sa performance opérationnelle sur une culture d'éthique et de conformité forte est ainsi une composante essentielle de la stratégie du Groupe.

La **Charte éthique** du Groupe initialement déployée en 2015 auprès de l'ensemble des collaborateurs, formalise l'ensemble des **règles de conduite** que s'impose le Groupe Pierre Fabre, en donnant un cadre à chaque collaborateur afin de le guider dans ses choix et attitudes, en faisant preuve de discernement. La Charte éthique fait l'objet de communications régulières auprès des collaborateurs notamment à l'occasion de la publication de codes et politiques internes qui en constituent la déclinaison. La Charte éthique est également remise à chaque nouveau collaborateur du Groupe.

Une version actualisée de cette Charte a été déployée en février 2022. Cette nouvelle version, disponible en 20 langues, est articulée autour de quatre thématiques (Notre Ethique en tant qu'acteur de santé / Notre éthique en tant qu'acteur économique / Notre éthique en tant qu'employeur / Notre éthique en tant qu'entreprise citoyenne). La Charte éthique présente de façon pédagogique notamment à l'adresse des collaborateurs les règles et les comportements à adopter par tous, illustrés par des exemples concrets. Elle précise également les rôles des managers et des collaborateurs dans la mise en œuvre de la Charte au quotidien.

La Charte contient également le **Dispositif d'alerte** du Groupe, dispositif d'alerte général, non exclusive-

ment dédié à certains risques d'intégrité tel que le risque de corruption, mais destiné à recueillir toute alerte potentielle. Ce dispositif permet ainsi à tout salarié et à tout collaborateur extérieur et occasionnel ayant connaissance d'une situation ou d'un agissement susceptible de violer les principes et règles de comportement énoncés dans la Charte, de signaler librement cette suspicion de violation à la Direction Ethique du Groupe. Ce dispositif d'alerte et les politiques et processus liés a fait l'objet d'une refonte à l'effet notamment de permettre au Groupe de se conformer aux lois nationales issues de la transposition de la Directive européenne 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union.

Cette Charte est régulièrement enrichie par différents codes et politiques sectoriels. Ainsi, à titre d'illustration, un Code de conduite dédié à la lutte contre la corruption et à la prévention des conflits d'intérêts a été mis en œuvre pour la première fois fin 2018, dans tous les pays d'implantation du Groupe. Une version actualisée de ce Code a été déployée à l'automne 2021 et a fait l'objet d'une nouvelle communication au cours du premier trimestre 2022 concomitamment avec la diffusion de l'édition 2022 de la Charte éthique.

De même, une **Politique de Confidentialité mondiale** portant sur la **protection des données personnelles** des parties prenantes du Groupe (collaborateurs, partenaires scientifiques, industriels et commerciaux, fournisseurs, patients et consommateurs) a été publiée sur le site internet du Groupe. Elle garantit le respect par le Groupe des réglementations applicables telles que le Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).



## 2.2.4. Plan d'actions

Le programme éthique et conformité du Groupe Pierre Fabre s’articule autour des quatre principaux axes suivants :

- › une **communication** sous l’autorité des différents membres du Comité de Direction auprès des collaborateurs des codes, politiques, procédures et processus se rapportant à la mise en œuvre effective du programme,
- › une **offre de formations** générales et spécifiques à certaines thématiques du programme,
- › **l’encouragement des employés** à signaler d’éventuels comportements ou activités contraires aux engagements du Groupe, sans crainte de représailles, afin que des enquêtes puissent être diligentées et que des mesures correctives appropriées puissent être prises, si nécessaire,
- › **l’amélioration constante** de l’environnement de contrôle interne en établissant des objectifs, en mettant en œuvre des plans et en prenant des mesures correctives appropriées, en cas de défaillances identifiées par des évaluations, inspections ou revues de direction internes ou externes.

Ainsi au titre de l’année 2023, ont été menées les principales actions suivantes :

- › Suite à la **réalisation de la cartographie** Groupe du risque de corruption pour être déclinée dans l’ensemble des entités Pierre Fabre, mise en œuvre de plans d’actions pays à l’effet notamment de se conformer aux dispositions des lois anti-corruption telle que la loi française SAPIN 2,
- › Le **renforcement de la communication** portant sur le dispositif du Groupe relatif aux interactions avec les acteurs de santé (professionnels de santé, patients et leurs associations respectives) conforme aux standards de conformité internationaux,
- › La **structuration à l’échelle de la Direction Ethique et Conformité** de procédures de contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau et d’une matrice de contrôles associée, et la conduite de plusieurs contrôles en 2023 au niveau Corporate,
- › Le **déploiement d’un programme de formations éthique et conformité** Monde portant notamment sur la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d’intérêts (campagne 2023) et la communication via les réseaux sociaux

Enfin, au titre de l’année 2023, le Dispositif d’alerte a permis de recueillir et de traiter 15 signalements de diverses natures et provenant de plusieurs pays d’implantation du Groupe. Il est précisé qu’aucune ne portait sur une atteinte à l’environnement ou à la réglementation portant sur la protection des données personnelles. Il est rappelé que les alertes relatives à la protection des données personnelles peuvent être collectées par la ligne générale d’alerte ainsi que suite à la sollicitation du Data Protection Officer à l’adresse générique suivante : [dpofr@pierre-fabre.com](mailto:dpofr@pierre-fabre.com). Tous les signalements ont été clôturés avec parfois des sanctions disciplinaires allant jusqu’au licenciement des personnes mises en cause.

## 2.2.5. Biopiraterie

La biopiraterie est définie comme l’appropriation ou l’usage illégal ou illégitime de ressources naturelles issues de la biodiversité et/ou des connaissances traditionnelles qui y sont associées et qui sont détenues par des peuples autochtones et populations locales.

La **Convention sur la Diversité Biologique (1992)** et le **protocole de Nagoya (2010)** décrivent les principes régissant l’accès et l’utilisation de telles ressources en instaurant des règles de partage justes et équitables des avantages tirés de l’utilisation des éléments de la biodiversité et des connaissances traditionnelles des populations locales. Il s’agit de l’Accès et du Partage des Avantages (APA).

Les laboratoires Pierre Fabre s’engagent à adopter une approche éthique pour le sourcing et les projets en lien avec la biodiversité, à respecter les principes de l’Accès et du Partage des Avantages et les législations nationales, infranationales et supranationales qui découlent du protocole de Nagoya et qui précisent les règles d’accès applicables sur chaque territoire.

Le risque lié à la biopiraterie est identifié et adressé au sein du Groupe Pierre Fabre. Dans ce cadre, le groupe s’est doté d’une organisation interne permettant d’assurer la conformité de ses activités par rapport aux lois relatives à l’APA et ce tout au long de la vie des produits. Les processus internes ont été formalisés et les procédures nécessaires mises en place

**Un référent APA a été nommé au sein de Green Mission Pierre Fabre.** Un comité APA interne, piloté par Green Mission Pierre Fabre, impliquant les différentes parties prenantes de l’entreprise (R&D, Achats, Affaires Réglementaires, Propriété Intellectuelle...) se réunit deux fois par an pour échanger autour de l’évolution des réglementations nationales APA, de cas concrets pour le Groupe (revue des matières concernées par les législations APA et des plans d’actions associés) et de l’avancement des démarches de l’entreprise en matière d’APA. Le comité arbitre les cas le nécessitant, ou décide d’en référer à la Direction Générale.

Chaque fois que les laboratoires Pierre Fabre envisagent l’utilisation d’ingrédients ou le dépôt de brevets pour des ingrédients issus de la biodiversité (nouveau sourcing à des fins de R&D, nouvelle utilisation, sécurisation des approvisionnements ou achats de commodités), qu’ils soient développés en interne ou achetés à des fournisseurs externes, une analyse de la réglementation applicable est réalisée et documentée avec l’implication transversale des services concernés. Le cas échéant, les démarches appropriées sont menées auprès du pays concerné, et lorsqu’il y a lieu auprès de l’Europe en application du règlement UE 511/2014 concernant l’obligation de diligence nécessaire.

Le risque potentiel lié aux fournisseurs a également été intégré dans notre analyse. Des échanges réguliers ont lieu avec nos fournisseurs afin de garantir la légalité de l’accès et de l’utilisation de telles ressources, tout au long de la chaîne de valeur. A ce titre, et dans un devoir de transparence et de conformité, les fournisseurs sont informés des démarches d’Accès et de Partage des Avantages menées par les laboratoires Pierre Fabre en lien avec les matières achetées. Si un fournisseur est identifié comme étant à risque, une démarche d’accompagnement lui est proposée (amélioration connaissances et pratiques vs APA). S’il y a lieu, une recherche de sourcing alternatif peut être considérée. Afin de maintenir un niveau de connaissance approprié au sein de l’entreprise en matière d’APA, des communications et sensibilisations régulières sont organisées et destinées à toutes les parties prenantes. Nous sensibilisons également nos partenaires externes.

Afin d’anticiper et de limiter les risques liés aux changements réglementaires, les laboratoires Pierre Fabre effectuent une veille permanente sur l’évolution du contexte international, des outils réglementaires associés et des lois nationales relatives à l’accès et au partage des avantages. Une cartographie des différents pays avec leurs spécificités d’accès est actualisée en conséquence. Elle tient compte des réglementations en place (réglementation bien établie, durée estimée des démarches requises pour sécuriser l’accès aux ressources en vue de les utiliser par exemple) : 3 niveaux différents de sécurisation sont ainsi définis. Le cas échéant, le groupe s’appuie sur des consultants locaux.

Le groupe Pierre Fabre est par ailleurs impliqué dans les groupes de travail relatifs à l’APA des associations professionnelles françaises et européennes des secteurs cosmétiques et pharmaceutiques. Il contribue ainsi à la mise en place de bonnes pratiques pour ces secteurs et à l’élaboration de fiches récapitulatives sur les pays et leur cadre réglementaire, sur la base des textes de lois, de l’expérience pratique et d’échanges avec les autorités nationales compétentes, afin d’en faciliter la lecture et l’application par les utilisateurs. Il participe également avec des équipes universitaires à la rédaction d’articles plus fondamentaux traitant des problématiques d’APA afin d’éclairer le débat au sein de la communauté scientifique internationale.

|                                                                         | UNITÉ  | 2022 | 2022 | 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|------|------|------|
| Part d’alertes traitées / Nombre d’alertes reçues                       | %      | 100  | 100  | 100  |
| Nombre d’alertes reçues                                                 | Nombre | 10   | 15   | 15   |
| Nombre d’alertes reçues sur le manque de respect des droits de l’homme* | Nombre | 3    | 8    | 6    |
| Nombre d’alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD      | Nombre | 0    | 0    | 0    |

\*Manque de respect des droits de l’homme : faits de discrimination, de harcèlement, atteinte aux droits humains et libertés fondamentales.

## 2.3. Engagements des clients et des collaborateurs



Parce que **nos parties prenantes sont des Ambassadeurs de l'entreprise**, leur sensibilisation et notre capacité à leur proposer des leviers d'action sont des enjeux clés pour l'organisation.

**Nos objectifs :**

- › **Répondre à une demande d'engagement croissante de leur part**
- › **Donner à chacun l'envie et les moyens d'agir où qu'ils soient et quels que soient leurs fonctions, dans ou en dehors de l'entreprise**

### 2.3.1. Engagement des clients

Le Groupe Pierre Fabre, fort de son expertise et expérience dans le domaine du Développement Durable, a choisi de s'engager auprès d'un maillon historique de sa chaîne de valeur : la pharmacie. Les officines, véritables acteurs de santé publique, au cœur de la cité, de par leurs actions de contribution au mieux-être des patients/consommateurs, ont un rôle essentiel à jouer pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux actuels et à venir.

Accompagné par l'agence Primum Non Nocere®, spécialisée dans le domaine de la santé environnementale, le Groupe Pierre Fabre a créé le projet « **Pharmacie Engagée Green** » ayant pour objectif de proposer aux officines une solution digitale, nommée « Primum Office » pour **évaluer, mesurer et améliorer leur impact environnemental, économique et sociétal**.

Ce premier outil de management RSE en ligne, spécifique au secteur officinal, est animé par des experts de la profession et du développement durable. « PRIMUM OFFICE », c'est mesurer pour agir au quotidien, mettre en place un plan d'actions spécifique pour améliorer les indicateurs RSE de l'officine et le mettre en valeur.

L'outil et les experts dédiés guident individuellement chaque pharmacie engagée depuis l'auto-audit de départ jusqu'au reporting annuel, en passant par l'implantation d'objectifs personnalisés et d'indicateurs de suivi avec des propositions d'actions adaptées à chaque pharmacie afin d'intégrer la RSE au sein de leur organisation. Cette démarche volontaire des officines les amène à la **certification THQSE®** (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale), seule labélisation existante à ce jour qui aborde la question de la santé environnementale dans les organisations.

**Depuis 4 ans, ce sont 45 officines qui ont été accompagnées et plus de 20 officines aujourd'hui labellisées THQSE®,** une réelle reconnaissance de leur engagement dans le domaine de la RSE.

Le projet Pharmacie Engagée Green ne s'arrête pas là et nous leur proposons également dès le début de l'année 2024 des modules de formation au format vidéo couvrant tous les pans de la RSE. L'objectif est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre de pharmaciens aux enjeux du développement durable et leur permettre d'intégrer la RSE au sein de leur organisation. Ce sont 8 modules de formations et 8 fiches actions qui leur sont proposés avec comme thématique par exemple : la politique d'achats responsables, la valorisation des déchets, la qualité de l'air intérieur, la qualité de vie au travail, les ressources eau/énergie...

### 2.3.2. Engagement des collaborateurs

Le **Numérique Responsable** est un engagement RSE émergeant et "universel". Nous sommes des utilisateurs du numérique à titre personnel et professionnel. Pour répondre à la demande d'engagement de nos collaborateurs et leur donner l'opportunité d'être acteurs de notre feuille de route climat-carbone, nous participons chaque année aux Digital CleanUp Days. Un défi de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique. 1 000 collaborateurs ont répondu à des quiz, suivi des modules de sensibilisation pour adopter des "réflexes numériques" associés à des ordres de grandeur.

Le Groupe a aussi mis en place un challenge de marche connectée « **GREEN MISSION WALK** ». En 2023, plus de **3 250 personnes** dont 28% d'externes (famille, amis des collaborateurs mais aussi fournisseurs, professionnels de santé...) ont participé et contribué à planter ensemble **5 309 arbres**. Ce challenge répond à deux objectifs :

- Sensibiliser les collaborateurs, à travers des contenus présents dans l'application OUILIVE, à la manière dont une entreprise pilote une stratégie climat-carbone ambitieuse et authentique (Mesurer-Eviter-Réduire-Séquestrer)
- Permettre à chacun de contribuer à un projet de séquestration carbone en lien avec notre partenaire "Reforestation" (plantation de fruitiers et cultures de rente dans le cadre d'un projet "vérifié")

D'autre part, chaque collaborateur est encouragé à s'engager annuellement à travers une action sociale et/ou de protection de la biodiversité (1 jour donné par le Groupe pour des **Green Mission Days** dans la limite de 100 jours/homme). Dans ce cadre, le Groupe a signé un partenariat avec un acteur local pour déployer le programme "Un arbre pour demain" : plantons (des arbres fruitiers) là où nous sommes implantés. 500 arbres fruitiers ont été plantés sur la Commune de Saint-Sulpice, où nous cultivons l'hélichryse bio qui entre dans la composition de notre huile essentielle Naturactive :

- 60 collaborateurs ont bénéficié d'un jour de congé offert par l'entreprise dans le cadre de ce chantier de plantation
- Une manière de sensibiliser les collaborateurs au rôle de l'arbre et à la plus globalement à la résilience alimentaire territoriale (500 arbres

fruitiers = 10 à 20 tonnes de fruits dans 7 ans, susceptibles d'alimenter les écoles, maisons de retraites et associations qui luttent contre la précarité alimentaire)

Le Groupe est l'un des membres fondateurs du collectif « **Le Cœur des Entreprises** », une association de 15 entreprises qui se sont unies pour soutenir les associations du bassin toulousain qui luttent contre la précarité. Dans ce cadre, Pierre Fabre a mis en place un dispositif de confection de kits hygiène avec ses invendus, en lien avec l'association UCRM. L'UCRM a accueilli 35 collaborateurs qui ont bénéficié d'un jour de congé offert par Pierre Fabre pour réaliser ensemble des kits hygiène pour les bénéficiaires de l'UCRM (femmes et mineurs isolés, familles précaires, personnes en situation de réinsertion, réfugiés...).

#### **1 400 collaborateurs ont pris part à un teambuilding lié à nos engagements sociaux et environnementaux :**

- Toutes les 3 semaines, une équipe Pierre Fabre confectionne 500 kits hygiène sur notre site de Muret afin de contribuer à l'aide humanitaire internationale dans le cas de crise ou de conflits (3 000 kits hygiènes ont été envoyés en Turquie via l'UNHCR et 6 040 produits ont été envoyés à notre filiale Marocaine dans le cadre des séismes qui ont frappé ces pays).
- 778 collaborateurs ont été sensibilisés aux enjeux climat carbone à travers la Fresque du Climat ou un « atelier 2 Tonnes » (en France, en Australie, dans les pays scandinaves, en Italie, en Espagne, en Grèce). Le Groupe a financé la formation de 23 animateurs internes de la fresque du climat pour animer ce teambuilding. 16 d'entre eux ont animé au moins un atelier en 2023.
- De nombreux chantiers de plantation ont été organisés localement (Chine, Portugal, Pologne, Mexique) ainsi que des collectes de déchet (Pologne, Corée, France)

À l'occasion d'Octobre Rose, la marque René Furterer a mis en place une action de collecte de dons de mèches de cheveux en collaboration avec l'association Fake Hair Don't Care afin d'aider les personnes qui suivent une chimiothérapie à mieux vivre leur cancer. Plus de 110 coupes de cheveux solidaires ont été réalisées sur 6 sites Pierre Fabre en France

Pour la troisième année consécutive, les collaborateurs Pierre Fabre des sites du Tarn et de la Haute-Garonne ont participé à l'opération "Boîtes de Noël pour les plus démunis" : les dons de nos collaborateurs des sites de Castres ont été distribués au Stade Pierre Fabre par les joueurs du Castres Olympique aux bénéficiaires des Resto du Cœur, Les dons des collaborateurs des sites toulousains ont été distribués aux bénéficiaires du Secours Catholique local, dans le cadre de notre engagement dans le collectif Le Cœur des Entreprises.

Le panel d'actions proposé permet ainsi à tous nos collaborateurs de s'engager dans une action sociale ou environnementale, où qu'ils soient et quelle que soit leur fonction dans l'entreprise.





## PROTÉGER

3.1 : Changement climatique

**p.32**

3.2 : Impact environnemental de la production

**p.39**

# 3.1

## Changement climatique



### 3.1.1. Définition

Afin de s'adapter et lutter contre le changement climatique, les entreprises doivent créer des produits et des services à faible émission de carbone, réduire l'empreinte carbone de leur fonctionnement, engager les parties prenantes de leur chaîne d'approvisionnement pour améliorer la résilience de leurs infrastructures. Elles doivent également réorienter leur stratégie à long terme dans le but d'y intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique en s'adaptant et en réduisant durablement leur empreinte carbone.

<sup>1</sup> L'empreinte carbone est fréquemment divisée en trois périmètres, dits "scopes", correspondant respectivement aux émissions directes, indirectes et élargies :  
- SCOPE 1 : Somme des émissions directes associées à l'activité de l'entreprise (émissions liées aux consommations d'énergies fossiles : pétrole, gaz, charbon, etc. ; émissions liées au parc de véhicules de l'entreprise ; émissions fugitives liées aux fuites de gaz réfrigérants) ;  
- SCOPE 2 : Somme des émissions indirectes associées à l'activité de l'entreprise (émissions liées à la consommation d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid) ;  
- SCOPE 3 : Somme des émissions indirectes situées en amont et en aval des activités de l'entreprise (comment par exemple émissions liées aux achats de biens et de services, émissions liées à la logistique amont et aval, émissions liées aux déplacements des collaborateurs).

### 3.1.2. Politique

En 2020, le Comité de Direction a validé la stratégie climat de l'entreprise : le Groupe Pierre Fabre s'engage dans une stratégie de réduction de son empreinte environnementale en s'alignant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

La trajectoire SNBC a été choisie car les émissions du groupe Pierre Fabre ont principalement lieu en France (les sites de production sont principalement en France). La trajectoire SNBC est une trajectoire « Well below 2°C » mais elle fixe aussi comme objectif la neutralité carbone en 2050. En outre, elle est "alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris".

Dans cette optique, **la trajectoire globale qui a été définie par le Groupe Pierre Fabre consiste à réduire de 33 % d'ici 2030 ses émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1, 2 et 3<sup>1</sup> par rapport à 2017** en basant la majorité de ses efforts sur la réduction de ses émissions en valeur absolue et en absorbant une partie des émissions résiduelles ne pouvant être évitées.

### 3.1.3. Organisation

La Direction Green Mission Pierre Fabre pilote la stratégie Carbone globale du Groupe et accompagne les directions en charge de chacun des postes dans le déploiement de cette stratégie.

**Les principales directions impliquées sont :**  
» Industrie, Packaging, Achats directs et Distribution inclus au sein de la Direction des Opérations,

» Achats indirects inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques  
» Assurances et Moyens Généraux inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques

Des travaux ont également été menés en 2023 avec les Filiales pour réaliser des empreintes carbone et travailler sur des plans d'action de réduction.

### 3.1.4. Plan d'actions

**Les émissions CO<sub>2</sub> du Groupe en 2022 sont estimées à 417 ktCO<sub>2</sub>e, sur les scopes 1, 2 et 3 (5 % sur les scopes 1 et 2 et 95 % sur le scope 3).**

Elles sont réparties de la façon suivante :

**Les achats représentent 66 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>** selon la répartition suivante :

- » Achats de matières premières : 28 % des émissions des achats
- » Achats de sous-traitance : 26 % des émissions des achats
- » Achats de packaging : 11% des émissions des achats,
- » Achats de service : 35% des émissions des achats

**Les 34% d'émissions restantes** sont réparties de la façon suivante :

- » Logistique (Fret amont, interne, aval) : 8.5%
- » Energie (consommation d'énergie sur les sites et émissions amont) : 5.5%
- » Mobilité (Parc automobile, déplacements professionnels, déplacements domicile travail) : 6%
- » Déchets et fin de vie : 7%
- » Immobilisations : 7%

Le Groupe a divulgué pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2023 sa stratégie climat dans le questionnaire **Climat Change du CDP** (anciennement Carbon Disclosure Project). Chaque année, l'organisation à but non lucratif CDP évalue les entreprises répondantes principalement vis-à-vis des risques et opportunités liées au climat, leur gouvernance, leur stratégie climat, leur reporting des émissions de gaz à effet de serre, et leur plan d'actions de réduction. Le CDP attribue une note entre A et D-. **Le Groupe a obtenu la note B** (niveau Management), qui signifie que le Groupe montre une prise de conscience accrue sur les questions environnementales et a la capacité de gérer son impact et réduire ses risques à travers des actions.

Le Groupe a décliné un plan d'actions par grande thématique en priorisant les plus gros postes d'émissions sur lesquels il peut agir. Des actions concrètes sont menées sur :

- » Le poste des achats (éco-conception des packagings, implication des fournisseurs et sous-traitants)
- » L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
- » L'optimisation logistique

### 3.1.4.1. Réduction des émissions du poste Achats

Les feuilles de route de réduction des émissions liées aux achats de service, achats de matières premières et achats de produits fabriqués en sous-traitance se basent sur les actions suivantes :

- » Priorisation des travaux sur les articles/fournisseurs représentant 50% des émissions liées à ces achats,
- » Engagement de nos fournisseurs : analyse de la maturité de nos fournisseurs via les rapports publics, les questionnaires CDP Climate change et des questionnaires internes, échanges avec les fournisseurs,
- » Intégration de critères carbone pour les nouveaux appels d'offre.

**La démarche d'éco-conception des packagings se poursuit. Les émissions dues aux achats de packagings représentent 11 % des émissions du poste achats.** Depuis 2008, le Groupe Pierre Fabre réalise des analyses du cycle de vie de ses produits. Après presque quinze années de recul, ces analyses démontrent qu'en moyenne « hors phase d'utilisation des produits », 40 à 50 % de l'impact environnemental proviennent du packaging. L'une des premières actions emblématiques a été l'intégration de plastique recyclé dans les flacons de shampoing Klorane en 2011.

Afin d'évaluer le profil environnemental de ses packagings et d'activer les bons leviers d'amélioration écologique sans greenwashing, le Groupe a élaboré un **guide interne d'éco-conception des emballages cosmétiques**. Ce guide est composé de fiches pratiques qui abordent des problématiques spécifiques et concrètes sur les différentes typologies d'emballages (tube, flacon, ...) et propose des axes d'amélioration. Depuis 2019, l'ensemble des références packaging de produits cosmétiques ont été évaluées selon ces outils, ce qui permet d'avoir une note environnementale pour chacun d'eux et d'activer les bons leviers pour améliorer le profil écologique de chaque article de conditionnement pour tout nouveau lancement de produit. L'ensemble des packagings de la Business Unit Medical Care est en cours d'évaluation. Tout nouveau développement produit présente un impact environnemental packaging meilleur que le produit précédent. L'impact environnemental packaging est un critère qui entre dans le choix de la validation des projets par la Direction Générale, aux côtés des critères économiques.

La stratégie d'éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois. Les axes de travail sont les suivants :

- » Réduction de la quantité d'emballages
- » Emballages plastiques **Recyclés** ou biosourcés avec traçabilité
- » Emballages plastiques **Recyclables, Réutilisables, Rechargeables, Compostables**

À l'horizon 2025, les objectifs en matière d'éco-conception des packagings sont les suivants :

- » **Réduction de l'impact Carbone de 10 %** par rapport à l'année 2019 (packaging primaire, secondaire, industriel et commercial)
- » **Réduction de 10 % en poids du plastique mis sur le marché** quelle que soit la croissance du Groupe : réduction de la quantité d'emballage par la suppression d'emballage (étui, notices) et par la réduction du poids des emballages restant (flacon et tube notamment)
- » **25 % de plastique recyclé**
- » **100 % de matériaux recyclables** (papier, verre, aluminium, PP, PE, PET)

En 2021, la Business Unit DCPC a participé au Plastic Act, engagement du secteur cosmétique en réponse aux objectifs fixés par le premier décret « 3R » (Réduction, Réemploi/réutilisation et Recyclage) pris pour la période 2021-2025 en application de la loi AGECE, puis décliné cet engagement en objectifs internes. La Business Unit Medical Care a, quant à elle, participé au Groupe de travail piloté par l'éco-organisme ADELPHÉ sur la substitution du PVC dans les blisters de médicament.

En 2022, en partenariat avec notre fournisseur de flacons Bormioli, nous avons mis au point et déployé **des flacons 100% PET recyclé pour nos bains de bouche Oral Care**. Une première sur ce marché.

Sur l'axe de réduction, nous avons développé **le tube dentifrice 50ml le plus léger du marché** en réduisant son épaisseur et en le passant entièrement en PE, afin qu'il soit recyclable. Cela permet d'économiser 0,14t de plastique par an.

À la différence des achats de packaging, il est plus difficile d'avoir une analyse fine des impacts carbone des achats de services, sous-traitance et matières premières en l'absence de facteurs d'émission spécifiques pour réaliser les calculs. L'action du Groupe Pierre Fabre se porte par conséquent sur **l'intégration du critère carbone dans la sélection de ses fournisseurs** afin de s'assurer qu'ils mettent en œuvre une stratégie de réduction de leur empreinte carbone.

Dans un premier temps, cela consiste au déploiement de l'évaluation ECOVADIS de ses fournisseurs présentés dans le chapitre 4.1 « Achats Responsables ». Dans un second temps, est intégrée une pondération sur le critère environnement composant la note ECOVADIS dans le système de cotation fournisseur.

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite du déploiement de l'évaluation ECOVADIS de ses fournisseurs et des feuilles de route de réduction des émissions liées aux achats de services, et achats de sous-traitance et matières premières sont en cours de revue.



### 3.1.4.2. Emissions du poste Fret

**La partie transport représente près de 8.5 % des émissions de CO<sub>2</sub> du Groupe.** Le Groupe agit aussi bien sur le fret amont que sur le fret aval afin de réduire ce poste d'émission.

Concernant le fret amont, le Groupe a toujours favorisé les achats en France et dans les pays limitrophes ce qui permet de limiter les distances à parcourir pour les matières et articles de conditionnement nécessaires à la fabrication de ses produits. Le GREEN IMPACT INDEX, outil de cotation RSE des produits du Groupe, décrit au chapitre 5.4 « Communication Transparente », intègre d'ailleurs le critère « origine géographique des matières premières » qui composent ses formules.

Concernant le fret aval, la priorité du Groupe Pierre Fabre est de limiter l'usage du transport aérien. En 2023, la part de l'aérien pour la livraison de ses produits à l'international représente moins de 1% des modes de transport, et contribue à près de 15 % des émissions CO<sub>2</sub> de ce poste. Les mesures de limitation de ce type de fret ont été efficaces car, en 2017 les émissions liées à l'aérien représentaient plus de 60% des émissions de ce poste et en 2021 les émissions représentées près de 25%.

Afin de poursuivre son travail d'optimisation des transports routiers, la direction logistique s'est dotée d'un outil lui permettant une mesure plus fine des émissions carbone générées par cette activité.

**Le plan d'actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur ce poste repose sur les initiatives suivantes :**

- » Engagement à un programme de chargeurs pour la réduction des émissions des flux de transport (FRET 21)
- » Refonte du schéma de transport France (Distribution) dans le cadre d'un appel d'offres pour contractualiser des objectifs RSE et déployer des solutions à faible émissions (Centre urbain, bio-carburant...)
- » Projet de carburant alternatif et d'un véhicule à Hydrogène pour du fret inter-sites en partenariat avec un transporteur et la région Occitanie
- » Amélioration du taux de remplissage des camions / conteneurs (Flux internationaux)
- » Optimisation de la fréquence de livraison des clients en France
- » Prise en compte systématique de critères RSE pour les appels d'offres.

### 3.1.4.3. Réduction des émissions du poste Energie

**La consommation énergétique représente une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (5.5% des émissions totales).**

Depuis plus de 10 ans, le Groupe travaille à la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation énergétique au

travers d'actions sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de ses équipements, ainsi que sur la modification du mix énergétique pour augmenter la part des énergies renouvelables. L'ensemble de ces actions sont détaillées dans le paragraphe « Énergie » du chapitre « Impact environnemental de la Production » 3.2.4.2.

### 3.1.4.4. Réduction des émissions sur les autres postes

#### 3.1.4.4.1. Immobilisations et Numérique

Concernant le parc immobilier, le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) qui vise à limiter à court terme et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation de bâtiments conjuguée à l'optimisation du cadre de vie pour le confort et la santé de l'usager.

Les démarches suivantes ont été réalisées :

- Des opérations expérimentales NF HQE™ Bâtiments tertiaires et bâtiments industriels en 2012 pour les extensions de l'usine de Soual puis 2014 pour l'extension de l'usine d'Avène
- Des opérations certifiées NF HQE™ Bâtiment tertiaire pour Avène l'Hôtel (2016- Avène les Bains), Péraudel (2017-Castres), Cauquillous (2018-Lavaur), Equipement sportif (2019-Avène les Bains). Une opération certifiée avec le nouveau référentiel HQE Bâtiment Durable : Espace réunion – centre médical (2021-Avene). Toutes ces opérations sont certifiées par Certivéa, organisme accrédité COFRAC<sup>2</sup>.

Concernant l'impact du numérique, ce dernier se retrouve sous différents postes : achats, consommation énergétique des équipements, immobilisation des outils informatiques. Il est démontré par différentes études que la consommation d'énergie liée au numérique est en hausse de 9 % par an et qu'il est possible de la ramener à 1,5 % par an en adoptant la « Sobriété numérique » comme principe d'action.

Depuis 2020, des campagnes de sensibilisation des collaborateurs ont été menées pour les engager sur la voie de la sobriété numérique et le Groupe a adhéré à l'INR (Institut Numérique Responsable) en Janvier 2021.

En 2021, le site internet Dexeryl a servi de projet pilote d'éco-conception digital pour Medical Care France.

Le Groupe s'est lancé fin 2022 dans une démarche de labellisation numérique responsable dont l'un des objectifs est de travailler sur une meilleure mesure de l'impact carbone du numérique et sur des actions de réduction.

<sup>2</sup> Certivéa bénéficie d'une accréditation n°5-0054, délivrée par le COFRAC, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

### 3.1.4.5. Contribution à la neutralité carbone et actions liées à la biodiversité

Dans la poursuite de ses engagements en faveur de la biodiversité depuis 60 ans et afin d'être encore plus efficaces et visibles, le Groupe Pierre Fabre a rejoint Act4Nature France et International. En signant la charte d'Act4Nature, il participe à une alliance entre entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales autour d'une ambition : gagner en visibilité pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité. En rejoignant Act4Nature, le Groupe adhère à des engagements communs et prend des engagements individuels, spécifiques à son entreprise et qui ont été évalués par un comité de pilotage.

Cette initiative « Entreprise Engagée pour la Nature » est un préalable, impliquant la Direction Générale du Groupe, indispensable à la mise en place d'actions efficaces. Les activités économiques des Laboratoires Pierre Fabre dépendent des ressources naturelles (approvisionnement en matières premières, en énergie...) et des services offerts par la nature dits « services écosystémiques » (systèmes de régulation de la qualité de l'air, de l'eau, pollinisation...). Or, l'équilibre écologique est actuellement menacé par les différentes pressions exercées par les activités humaines (les 5 pressions directes définies par l'IPBES sont le changement d'utilisation terres/mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution, les espèces exotiques envahissantes) affectant l'avenir des sociétés humaines et de ses activités. Fort de ce constat, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming, signé en décembre 2022 à Montréal, fixe le cap à suivre pour toutes les parties en matière de préservation et restauration sur la prochaine décennie pour inverser la courbe de perte de biodiversité.

De manière à prioriser ses actions contributives, il est indispensable de comprendre les principales pressions exercées par les activités du Groupe et de pouvoir modéliser l'empreinte globale à l'aide d'un indicateur, comme cela peut être fait sur le carbone, même s'il paraît moins aisé de quantifier la complexité de la nature.

L'indicateur retenu est le MSA.km<sup>2</sup> (ou Mean Species Abundance) qui signifie l'abondance moyenne d'espèces par km<sup>2</sup> qui peut être mesuré selon une méthodologie, le **Global Biodiversity Score® (GBS)**. Il s'agit d'un outil d'évaluation de l'empreinte de la biodiversité qui évalue quantitativement les impacts des activités économiques liés à 4 des 5 pressions définies par l'IPBES.

Des analyses d'impact sont disponibles par scope, par type de pression, par domaine terrestre et aquatique et par impacts statiques (cumul historique) et dynamiques (sur une année de référence).

L'étude GBS, effectuée en 2023, contribue à évaluer l'empreinte biodiversité de l'ensemble du Groupe Pierre Fabre pour l'année 2022. Elle prend en compte les activités de la BU Medical Care, de la BU Dermo-Cosmétique Personal Care, de la Chimie et de la Distribution Internationale, sur les Scopes 1, 2 et 3 amont de la chaîne de valeur.

Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Les données sur les achats ou liées aux pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre, etc.) sont utilisées pour affiner les évaluations. En l'absence de données précises, un calcul par défaut évalue les impacts à partir des données financières (chiffre d'affaires).

L'évaluation GBS montre que les impacts cumulés sur la biodiversité terrestre exercés par les activités des Laboratoires Pierre Fabre depuis leur création sont de 550 éq.km<sup>2</sup> artificialisés, tandis que les impacts cumulés sur la biodiversité aquatique sont d'environ 37 éq.km<sup>2</sup> artificialisés.

Aussi, la compilation de toutes les pressions directes (prises sur l'année de référence 2022) montre que l'exercice annuel de l'entreprise participe l'artificialisation de 3,2 éq.km<sup>2</sup> supplémentaires.

Parmi les impacts cumulés, ce sont l'utilisation des sols et la conversion des zones humides qui sont les pressions qui contribuent le plus aux impacts de Pierre Fabre résultant des activités agricoles nécessaires à la production des matières premières achetées par le Groupe.

Parmi les impacts dynamiques, le changement climatique (51%) et l'utilisation des sols (47%) contribuent le plus aux impacts de Pierre Fabre liés pour 97% à la consommation et à la production de matières de l'année (les matières premières fonctionnelles, ainsi que les emballages comme l'aluminium, le PET, ou le HDPE). Les activités directes de l'entreprise ne représentent que 2% de l'empreinte, et les achats d'énergie (hors combustibles) 1%.

C'est donc la partie amont de la chaîne de valeur de Pierre Fabre qui concentre les effets négatifs, sachant que la partie aval n'est pas évaluée par le GBS. Trois actions de réduction sont modélisées (dont la stratégie climat et la réduction des packagings, les plus significatives), conduisant à une réduction de l'ordre de 14 % de l'impact dynamique terrestre chaque année.

Pour agir contre le dérèglement climatique, le Groupe Pierre Fabre est engagé dans différents **programmes de préservation de la biodiversité** depuis de nombreuses années.

Le groupe PIERRE FABRE a adhéré en novembre 2022 à la RSPO (Roundtable for Sustainable Palm oil), organisation qui promeut et déploie des standards pour l'utilisation de dérivés d'huile de palme issus d'une gestion plus durable. L'année 2023 a permis de consolider les certificats RSPO de grade Mass Balance pour les ingrédients dérivés de l'huile de palme représentant 80% des volumes achetés.

La marque René Furterer a financé de 2020 à 2023 la plantation de Karité pour soutenir son fournisseur de beurre de karité, en complément d'un financement pour la mise en place et le fonctionnement d'une crèche destinée à ses salariés.



Klorane Botanical Foundation, la Fondation d’entreprise de Pierre Fabre Dermo–Cosmetique, a financé en 2023 trois projets d’agroforesterie en lien avec ses filières d’approvisionnement en plantes :

- en Equateur, pays d’approvisionnement en écorce de quinquina, l’association Ishpingo a planté 6 311 arbres (objectif 15 000 arbres entre 2021 et 2023, réel à 16 282 arbres à fin 2023)
- en Indonésie, pays d’approvisionnement de l’Alpinia galanga, l’association Cœur de Forêt a planté 3 500 arbres sur l’île de Flores (objectif 10 000 arbres entre 2021 et 2023)
- au Sénégal, le projet de la Grande Muraille Verte est poursuivi avec la plantation de 10 000 arbres comme chaque année depuis 2012

De plus, Klorane Botanical Foundation a mis en place un partenariat avec Forest&Life permettant d’associer la sensibilisation d’écoles du Tarn à la biodiversité tout en créant un lien social avec une école de Madagascar : 1 000 arbres ont ainsi été plantés dans le Tarn et 2 000 à Madagascar dans la région de Tuléar.

En 2021, le Groupe a recensé ce qui est déjà réalisé par la filiale France mais aussi sur ses filiales internationales et identifié une liste de projets complémentaires afin de mettre en œuvre en 2022 une politique de **puits de carbone** compatible avec une trajectoire 2°C. Les anciens projets de reforestation à Madagascar, de Zanbal au Mali, de Climat Local et de MyTree permettent ainsi de couvrir 9% de nos besoins en puits de carbone.

En 2022, la Direction Générale a validé une **stratégie séquestration carbone sur 2023–2030** visant à stocker 790 000 teqCO<sub>2</sub> au bout de 30 ans et ainsi d’être aligné en 2030 avec une trajectoire de contribution à la neutralité carbone globale en 2050. En 2023, cela s’est traduit par des contrats pluriannuels avec 6 partenaires : de 2023 à 2027 avec Climat Local, le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), Carbonable, AgoTerra, l’ONF (Office National des forêts) et de 2023 à 2030 avec Reforest’Action.

Le partenariat avec Climat Local en 2023 se traduit par la plantation de haies champêtres auprès de 5 exploitations agricoles proches de Cahors pour les accompagner dans la transition agroécologique.

Notre premier projet de séquestration carbone labellisé Bas Carbone a été planté en février 2023 avec le CNPF : une parcelle de friches agricoles de 8,5 ha à coté de Lavaur (81) permettra au bout de 30 ans le stockage de 1 938 teq CO<sub>2</sub> (estimations juin 2022).

Notre premier projet de carbone bleu est lié au partenariat avec Carbonable et se situe en Birmanie : plus de 20 000 teqCO<sub>2</sub> ont ainsi été achetés avec des crédits carbone certifiés par VCS (Voluntary Carbon Standard). Les projets de carbone brun ont été identifiés avec AgoTerra et vont couvrir plus de 20 exploitations agricoles à moins de 100 km de nos sites pour les accompagner dans la transition agroécologique.

Le partenariat avec Reforest’Action se traduit par un projet de reboisement au Mexique (Veracruz) de 53 710 arbres sur 44 ha d’écosystèmes à restaurer, permettant une estimation de stockage de 16 113 teqCO<sub>2</sub>.

3.1.5. Résultats

|                                                                                                                          | UNITÉ                          | 2021  | 2022  | 2023  | OBJECTIFS 2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------|-------|-------|----------------|
| Empreinte Carbone Groupe (Scopes 1, 2 et 3)                                                                              | Milliers de teqCO <sub>2</sub> | ND    | 417   | ND    | /              |
| Ratio (Empreinte Carbone Groupe / Chiffre d’Affaires)                                                                    | teq CO <sub>2</sub> /M€        | ND    | 159   | ND    | /              |
| Emissions directes et indirectes liées à la consommation d’énergie (scopes 1 et 2)                                       | Milliers de teqCO <sub>2</sub> | 17,7  | 16.1  | 15.1  | /              |
| Ratio (Emissions directes et indirectes liées à la consommation d’énergie / Chiffre d’affaires)                          | teq CO <sub>2</sub> /M€        | 7.2   | 6.2   | 5.4   | /              |
| Part de diminution des émissions de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d’énergie (scopes 1 et 2) par rapport à 2015 | %                              | -12.7 | -21.1 | -26.0 | -30%           |
| % Matières recyclées dans les produits                                                                                   | %                              | 10.5  | 16.3  | 23.9  | 25%            |
| % Matières recyclables dans les produits                                                                                 | %                              | 86    | 87.8  | 90.6  | 100%           |

ND : Non déterminé à la date de publication

3.2. Impact environnemental de la production

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis de nombreuses années sur la **diminution de l’impact environnemental de la fabrication des produits**. Améliorer l’efficacité énergétique des installations, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, diminuer la consommation d’eau et limiter les rejets et les déchets sont ses principaux enjeux.



3.2.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s’exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet du Groupe et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

En matière d’Environnement, le Groupe veille à réduire son empreinte environnementale et à respecter les obligations réglementaires de chacun des pays dans lesquels il est présent.

- Pour y parvenir, différents enjeux ont été identifiés :
- L’internalisation de sa politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Environnement applicables à toutes les entités du Groupe,
  - La préservation de l’environnement au travers de plans d’actions de réduction de ses impacts environnementaux.

Le Groupe Pierre Fabre a donc pris en ce sens les engagements suivants :

- Réduire sa consommation d’énergie de 25 % d’ici 2025 par rapport à 2015 et augmenter sa part d’énergies renouvelables pour atteindre 25 % de consommation d’énergie issue d’énergies renouvelables d’ici 2025,
- Diminuer sa consommation d’eau de 20 % d’ici 2024 par rapport à 2018,
- Réduire sa production de déchets de 15 % d’ici 2025 par rapport à 2018.

### 3.2.3. Organisation

**Pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur la politique SSE Groupe animée par trois structures centrales distinctes :**

- › La Direction Santé & Sécurité au Travail, intégrée à la Direction des Ressources Humaines
- › La Direction RSE & Développement Durable, intégrée à la Direction Green Mission Pierre Fabre
- › La Direction des Services Généraux et Assurances, intégrée à la Direction Finance et Juridique.

**Pour la partie Environnement, la Direction RSE et Développement Durable a pour principales missions :**

- › D'établir et de piloter la politique Environnement au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices
- › D'animer les réseaux HSE via, par exemple, le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités du Groupe Pierre Fabre.

**La Direction RSE et Développement Durable prend également en charge des missions opérationnelles telles que :**

- › Le suivi de dossiers réglementaires des établissements industriels, de logistique, de recherche et développement ainsi que des sites administratifs (17 sites classés « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » ICPE au 31 décembre 2023 en France)
- › La validation de la conformité réglementaire des filières françaises de traitement des déchets
- › L'administration du système d'informations des données environnementales françaises et internationales
- › La consolidation et la communication du reporting des données environnementales.

Une direction HSE au niveau de la Direction des Opérations a été créée fin 2020 afin d'assurer la coordination des directions HSE des sites de production et de distribution, de veiller de la déclinaison de la politique HSE Groupe, de la bonne conduite des plans d'actions associés et suivre les indicateurs de performance.

### 3.2.4. Plan d'actions

#### 3.2.4.1. Conformité réglementaire

Afin de veiller à la conformité des installations, à la fois en France et à l'international, deux procédures sont en application depuis 2018.

L'objectif de la première procédure est d'harmoniser les pratiques d'analyse de conformité environnementale. Ceci permet de mesurer l'état de conformité réglementaire de tous les sites du Groupe Pierre Fabre selon un même référentiel par un tiers expert et de mettre en œuvre les actions correctives de mise en conformité le cas échéant.

**Cette procédure s'applique :**

- › En France à l'ensemble des sites administratifs, de production, de R&D et de distribution soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- › À l'International à l'ensemble des sites de production et de distribution détenus par le Groupe.

En France, afin de nous assurer de la conformité réglementaire des établissements, un outil de veille réglementaire a été mis en place depuis plus de 10 ans. Celui-ci permet de disposer d'une veille spécifique par établissement industriel et de R&D et d'une veille globale pour les sites administratifs sur le périmètre France. Chaque site évalue sa conformité à partir de cette veille spécifique via cet outil.

De plus, en France, toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les sites soumis à Autorisation ou Enregistrement (4 sites soumis à autorisation et 3 à enregistrement) font l'objet d'une surveillance de la part de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les sites soumis à Déclaration (10 sites) font l'objet de contrôles périodiques par des organismes accrédités. Ces audits permettent également de veiller à la conformité réglementaire des sites et de mettre en place des plans d'actions lorsque nécessaire.

À l'international, les sites sont soumis aux réglementations locales applicables en matière d'environnement.

De plus, la mise en œuvre de l'ISO 14001 sur tous les sites de chimie du Groupe (France et international) et sur 2 sites de production dermo-cosmétiques assure également un suivi de conformité réglementaire.

L'objectif de la deuxième procédure est de définir les modalités d'intégration de spécifications techniques et d'exigences SSE (Santé au travail, Sécurité des biens et des personnes, et Environnement) dans les Projets immobiliers et ainsi harmoniser la prise en compte et l'intégration des Exigences SSE et renforcer la démarche de prévention du Groupe en évitant, autant que possible, l'introduction de risques ou en les limitant.



#### 3.2.4.2. Énergie

Comme présenté dans le chapitre 3.1, la consommation énergétique représente la majorité des émissions de gaz à effet de serre du Groupe sur les scopes 1 et 2, et 5 % sur la totalité de l'empreinte Carbone du Groupe. Il est donc primordial de mener des actions pour réduire les consommations énergétiques.

**Le Groupe Pierre Fabre s'engage à diminuer sa consommation d'énergie de 25 % d'ici à 2025 par rapport à 2015 et augmenter sa part d'énergies renouvelables pour atteindre 25 % de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables d'ici 2025.**

Depuis 2020, le Groupe a engagé des travaux afin de définir une stratégie de réduction globale et avoir une vision consolidée des plans d'actions de chaque site. En 2020 et 2021 une étude a été conduite et déployée de façon à couvrir environ 90 % de la consommation énergétique du groupe. Cela nous a permis d'établir différents scénarios qui ont abouti à un plan d'investissement regroupant des projets d'efficacité énergétique et des projets de décarbonation.

En 2022, afin d'être aligné avec le plan de sobriété énergétique fixé par le gouvernement français, le Groupe s'est assuré que les sites appliquaient certaines consignes afin de diminuer leurs consommations d'énergie : réduction du chauffage à 19°C en hiver et déclenchement de la climatisation à partir de 26°C en été, passage en consigne de non-occupation des locaux dès 19h, fermeture complète des sites lors de périodes de vacances. En 2023, plusieurs sites de production (Soual, Gaillac, Aignan, Gien), le site de chimie de Gaillac et le site de distribution d'Ussel ont fait l'objet d'audits énergétiques permettant d'identifier de nouvelles actions de réductions des consommations énergétiques.

**Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique portent, par exemples, sur :**

- › Des installations avec le remplacement par des équipements

moins énergivores et plus performants (ex : changement de groupes froids), amélioration de l'usage des équipements (ex : réduction des débits et des températures des centrales de traitement d'air (CTA) en fonction des jours travaillés, mise en place de régulateurs de tension, ...), récupération d'énergie sur certaines installations (ex : récupération de la chaleur des compresseurs pour l'intégrer dans les CTA...), relamping.

- › Des bâtiments avec le changement des éclairages, l'isolation des bâtiments, des démarches HQE.

**Concernant le changement de mix énergétique :**

- › Depuis 2013, le Groupe Pierre Fabre dispose d'un contrat garantie d'origine avec son fournisseur d'énergie pour la majeure partie des sites français. Il certifie que 100 % de l'énergie électrique achetée est d'origine renouvelable.
- › Pour la production de chaleur, les énergies renouvelables sont privilégiées. A titre d'illustrations, le site de production de Soual (Tarn) est alimenté par une chaudière biomasse, celui de Mazamet (Tarn) par une chaudière communale alimentée pour partie avec de la biomasse et le centre de R&D CRDPF (Haute-Garonne) est alimenté par un incinérateur de déchets ménagers.
- › Depuis 2022, 50 % de la consommation de gaz du site de Soual a été substitué par du biogaz.
- › Des projets additionnels de substitution du gaz par du biogaz, la mise en place de nouvelles chaudières biomasses, de panneaux photovoltaïques et remplacement de chaudières fioul ou gaz par des pompes à chaleur par exemple sont en cours d'installation ou à l'étude.

**Toutes ses actions ont permis en 2023 de :**

- › Diminuer la consommation énergétique du Groupe de 21% par rapport à 2015,
- › Atteindre 7.2 % d'énergies issue d'énergies renouvelables (les contrats garanties d'origine d'électricité ne sont ici pas pris en compte).



#### 3.2.4.3. Eau

**L'eau prélevée pour les besoins des activités du Groupe provient des réseaux d'eau potable, de forages et de cours d'eau :**

- › L'eau de ville est principalement utilisée pour la production,
- › L'eau de forage est principalement utilisée pour la fabrication des produits des sites d'Avène et d'Aréal et pour l'installation d'eau osmosée de Gaillac,
- › L'eau de rivière est principalement utilisée pour le refroidissement de certaines installations et l'arrosage des espaces verts.

**Le Groupe Pierre Fabre s'engage à diminuer sa consommation d'eau de 20 % d'ici à 2024 par rapport à 2018.**

**Afin d'y parvenir, des actions spécifiques sont mises en place visant à réduire la consommation d'eau du Groupe, comme, par exemple :**

- › Renforcer la surveillance des réseaux et installations pour améliorer le pilotage de la consommation d'eau (mise en place de compteurs, d'une gestion technique centralisée, etc.)
- › Optimiser les cycles de lavage dans le process de production,

- › Réutiliser la dernière eau de lavage pour le premier cycle de lavage du lot suivant
- › Réaliser des améliorations techniques sur des équipements et installations ou les remplacer par des équipements plus performants pour réaliser des économies d'eau,
- › Réduire le débit d'eau de forage en entrée de l'unité de production d'Avène,
- › Sensibiliser les collaborateurs aux « bonnes pratiques » d'utilisation de l'eau.

Le Groupe a également finalisé l'avant-projet d'usine sèche pour le site de Soual. Des études de faisabilité technique et réglementaire ont été réalisées en 2023. Ce projet consiste en la réutilisation des eaux usées après traitement. En première approche, cette action permettrait de diviser par 3 la consommation d'eau du site.

Toutes les actions engagées ont permis en 2023 de dépasser dès à présent l'objectif fixé puisque le Groupe Pierre Fabre a diminué de 29.6% ses prélèvements d'eau par rapport à 2018.

3.2.4.4. Effluents

Le Groupe Pierre Fabre porte une attention particulière sur le traitement de ses eaux usées. En effet, de nombreux sites de production disposent de stations de pré-traitement ou de traitement des effluents.

Les rejets d’effluents industriels des sites du Groupe sont traités de trois manières différentes :

- Stations d’épuration internes : 3 usines sont dotées de stations d’épuration internes avec rejet direct dans le milieu naturel après traitement.
- Stations de pré-traitement interne : 3 usines sont dotées de stations de pré-traitement de leurs effluents. Les eaux usées sont ensuite traitées par une station d’épuration biologique externe.
- Rejet direct dans une station d’épuration communale : 3 sites industriels sont raccordés à des stations

d’épuration communales selon des conventions établies avec leurs opérateurs.

Les techniques de traitement mises en œuvre sont revues afin d’optimiser les traitements réalisés de manière préventive ou dès que cela est nécessaire (par exemple, ajout d’équipements afin d’abaisser les paramètres en sortie de traitement, travaux afin d’augmenter la capacité de traitement, etc.).

Depuis 2020, nos 2 sites de production dermo-cosmétique ont des filtres au charbon actif afin d’abaisser la Demande Chimique en Oxygène (DCO) dure de leurs rejets le cas échéant (le rendement épuratoire des 2 stations est au-dessus des 99 %).

3.2.4.5. Déchets

La réduction et la valorisation des déchets sont deux des objectifs environnementaux majeurs pour le Groupe. Les pistes (réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique) sont systématiquement explorées afin de maximiser la valorisation des déchets.

En France, la gestion des déchets industriels, de logistique et de R&D fait partie de contrats Groupe issus d’appels d’offres. Une vigilance particulière sur la valorisation des déchets est apportée lors de la sélection des prestataires. De plus, depuis près de 15 ans, la traçabilité des déchets est assurée via un système informatisé permettant d’avoir une traçabilité des prestataires, de la quantité et de la destination des déchets.

À l’international, chaque site industriel possède son propre mode de gestion des déchets en fonction des contraintes de son territoire.

Les déchets issus des activités de production, de chimie, de logistique et de R&D sur le périmètre France, ainsi que le site d’Aréal à l’international représentent près de 18 milliers de tonnes de déchets en 2023. A noter que certains déchets spécifiques (déchets de fluides frigorigènes par exemple) dont les quantités sont faibles ne sont pas inclus dans le périmètre de cet indicateur.

Le Groupe s’engage à réduire sa production de déchets de 15 % d’ici 2025 (par rapport à 2018) en limitant notamment le gaspillage, en augmentant le réemploi et pratiquant le don de ses invendus dès que cela est possible.

Dès le début de l’année 2021, anticipant l’entrée en vigueur des dispositions de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour l’Economie Circulaire), le Groupe s’est organisé pour donner systématiquement ses produits cosmétiques invendus. Pour ce faire, un process spécifique a été mis en place par les équipes de la Green Mission et de la BU Opérations et le partenariat avec Phenix et l’Agence du Don en Nature a été consolidé. C’est ainsi que le Groupe peut donner ses

invendus à des grandes structures nationales comme à des associations locales de tailles plus modestes, sur ses territoires d’implantation mais également au-delà, sur tout le territoire français.

En 2021, ce sont près de 154 équivalents-palettes de produits cosmétiques qui ont été confiées à cette association, toutes les marques du Groupe étant représentées. Ce volume a en partie pu être atteint grâce à la mise en place sur le site de distribution de Muret d’un nouveau process de tri des retours clients par grandes typologies de produits (soins capillaires, produits d’hygiène bucco-dentaire...) qui permet à l’Agence du Don en Nature de les donner plus facilement.

L’engagement du Groupe auprès de l’Agence du Don en Nature ne s’est pas démenti en 2022, avec près de 150 équivalents-palettes de produits cosmétiques envoyés à l’association. Des articles promotionnels obsolètes lui ont également été proposés (doudous, sacs à langer, cahiers...), permettant là encore à l’entreprise de réduire sa production de déchets. Ce partenariat s’inscrit désormais clairement dans la durée puisqu’en 2023, ce sont 167 équivalents-palettes qui ont été livrés à l’entrepôt-école de l’Agence du Don en Nature, avec une palette de produits proposés toujours plus large.

Le partenariat avec Phenix a lui aussi été considérablement étendu. Limité à la seule marque Oral Care jusqu’en 2020, il concerne désormais tous les produits cosmétiques du Groupe. En 2021, c’était plus de 1,7 million de produits et échantillons (428 équivalents-palettes) qui avaient été donnés à des associations via ce partenaire. Les dons sont restés à niveau élevé en 2022 avec environ 1,6 million de produits et échantillons (358 équivalents-palettes). Ils atteignent encore 1,33 million de produits et échantillons en 2023, soit 335 équivalents-palettes.

3.2.5. Résultats

Énergie

|                                                                                          | UNITÉ                 | 2021  | 2022  | 2023  | OBJECTIFS    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------|-------|-------|--------------|
| Consommation totale d’énergie                                                            | GWh <sup>ef</sup> *   | 172   | 160   | 153   | /            |
| Ratio (Consommation totale d’énergie/Chiffre d’affaires)                                 | MWh <sup>ef</sup> /M€ | 70.4  | 61.3  | 54.0  | /            |
| Part de diminution de la consommation d’énergie par rapport à 2015                       | %                     | -10,3 | -17.0 | -21.0 | -25% en 2025 |
| Part d’énergies renouvelables dans le mix énergétique (hors contrats garantie d’origine) | %                     | 5.5   | 4.7   | 7.2   | 25% en 2025  |

\*GWh<sup>ef</sup> = GWh d’énergie finale

Eau

|                                                           | UNITÉ          | 2021  | 2022  | 2023  | OBJECTIFS    |
|-----------------------------------------------------------|----------------|-------|-------|-------|--------------|
| Prélèvement total d’eau                                   | Milliers de m³ | 601   | 577   | 491   | /            |
| Ratio (Prélèvement total d’eau/Chiffre d’affaires)        | m³/M€          | 245   | 220   | 174   | /            |
| % de diminution des prélèvements d’eau par rapport à 2018 | %              | -13.2 | -17.4 | -29.6 | -20% en 2024 |

Déchets

|                                                                 | UNITÉ              | 2020 | 2021  | 2022 | OBJECTIFS    |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|------|-------|------|--------------|
| Quantité totale de déchets produits                             | Milliers de tonnes | 16,4 | 15.6  | 17.9 | /            |
| Ratio (Quantité totale de déchets produits/Chiffre d’affaires)  | t/M€               | 6.7  | 6.0   | 6.3  | /            |
| Part de déchets produits valorisés                              | %                  | 76   | 82    | 84.1 | /            |
| Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018 | %                  | -7,0 | -12.2 | +0.2 | -15% en 2025 |



# RESPECTER

4.1 : Achats responsables

p.46

4.2 : Diversité et inclusion

p.48

# 4.1 Achats responsables

Fort de son enracinement régional, le Groupe Pierre Fabre a toujours privilégié les entreprises locales dans ses achats et entretient des relations d'affaires durables avec un tissu d'entreprises de toutes tailles.



## 4.1.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre travaille avec un certain nombre de fournisseurs et de sous-traitants dont il doit s'assurer, au titre du devoir de vigilance, du respect des droits humains ou de l'absence de pollution environnementale par ces acteurs.

## 4.1.2. Politique

Aujourd'hui, l'engagement du Groupe Pierre Fabre dans les achats responsables a été formalisé au travers de sa charte éthique qui stipule que le Groupe attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique, en particulier en prohibant toute forme de corruption, active ou passive, directe ou indirecte et dans le domaine des droits de l'Homme et des conditions de travail, par l'application des conventions internationales en vigueur.

En déclinaison de cette **charte éthique**, la charte achats du groupe, déployée depuis 2015 et mise à jour en 2021, intègre les principes **d'achats responsables** au processus achats.

## 4.1.3. Organisation

La Direction Achats Groupe (France et filiales majeures) coordonne l'ensemble des achats du Groupe.

Les achats indirects (services généraux, énergie/déchets, marketing/communication, télécom, IT, R&D, prestations intellectuelles, parc automobile, ...) rapportent à la Direction Juridique et Financière du Groupe.

Les achats directs (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle) sont, quant à eux, rattachés à la Direction des Opérations.

## 4.1.4. Déploiement des évaluations RSE des fournisseurs

Le Groupe Pierre Fabre a acquis l'outil ECOVADIS qui se compose d'une plateforme qui couvre 198 secteurs d'activité et 155 pays. Les fournisseurs répondent à un questionnaire d'évaluation en fournissant des pièces justificatives, questionnaire qui repose sur les standards internationaux du développement durable, en particulier la Global Reporting Initiative (GRI), le Pacte Global des Nations Unies et la norme ISO 26000.

À la suite du déploiement de l'outil et à la massification des notes ECOVADIS, le Groupe est en mesure, lors de la sélection de fournisseurs pour ses appels d'offre, de limiter ses interrogations à ceux ayant intégré a minima un niveau supérieur à la moyenne de leur secteur sur les segments les plus risqués. Ainsi, le référencement des fournisseurs est amélioré tout en contribuant à l'ambition de développement durable de ces derniers.

Concernant le **processus de sélection des fournisseurs** et la mesure de la performance de ceux-ci, il intègre des critères RSE, en amont du référencement, lors des appels d'offres, puis dans les cotations annuelles.

**Concernant les familles d'achats Indirects :**  
S'appuyant sur des critères de cotation fournisseurs RSE déjà en place pour les familles d'achats matières premières et actifs végétaux, ces critères ont été

harmonisés et généralisés à l'ensemble des familles d'achats en 2017.

Les critères sectoriels sont des critères environnementaux, sociaux (Droits de l'Homme), éthiques et de responsabilité vis-à-vis des fournisseurs.

Le niveau de pondération de ces critères RSE est défini par une cartographie indiquant le risque du secteur suivant une matrice Enjeux RSE/Enjeux financiers, ils vont généralement de 5 à 15 % du scoring global incluant la qualité, les coûts, les délais, l'innovation, l'organisation et la sécurité.

### Concernant familles d'achats Directs :

La méthodologie d'évaluation de la performance annuelle des fournisseurs a été remaniée en 2022 autour de 5 dimensions (Qualité, Logistique, Achats, RSE, et Innovation) et d'axes de simplification et d'harmonisation. Ainsi, la rubrique RSE est en évolution - soit 20% du score global- au même niveau que les autres critères. Cette base d'échange avec nos fournisseurs pour améliorer leur création de valeur au travers de plans d'amélioration continue doit nous permettre d'ajuster la stratégie du panel fournisseur aux besoins de l'entreprise.

L'analyse de risques fournisseur a également été déployée en Q2/3 2022 : non seulement elle intègre le score ECOVADIS (avec un score "red line -seuil de risque-" fixée à 30/100) mais également une analyse Ethique et Compliance au travers de l'outil REFINITIVE.

## 4.1.5. Résultats

À fin 2023, la base comptabilise **497 fournisseurs cotés dans ECOVADIS**. Le Chiffre d'affaires Achats réalisé avec ces 497 fournisseurs représente environ 71 % du chiffre d'affaires achats du groupe Pierre Fabre de 2023 (achats directs et indirects confondus).

**La note moyenne de ces fournisseurs est de 63/100 pour les achats indirects et 66/100 pour les Achats directs**, quand le benchmark du secteur fait apparaître des notes moyennes de 50/100 pour le secteur pharmaceutique et 54/100 pour le secteur cosmétique (benchmark transmis par ECOVADIS en octobre 2023).

Concernant les fournisseurs gérés par les Achats indirects, l'année 2023 a été marquée par une forte progression du taux de couverture : 56% du spend total est couvert auprès de fournisseurs évalués ECOVADIS,

et même 83% si on considère les fournisseurs clés uniquement.

Concernant les fournisseurs Directs, l'année 2023 a été marquée par une nouvelle progression du taux de couverture (95% de la masse achats auprès des fournisseurs stratégiques) et d'une progression de 2 points du score moyen par rapport à 2022.

Ce score est intégré à la cotation annuelle mais également à l'analyse de risques (cf 4.1.4).

En l'absence de score ECOVADIS, un questionnaire substitutif a été conçu mi 2022 par Green Mission permettant ainsi d'évaluer la performance RSE des fournisseurs.

|                                                                                                                              | UNITÉ  | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------|------|------|
| Nombre de fournisseurs évalués dans ECOVADIS                                                                                 | Nombre | 327  | 423  | 497  |
| % du Chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus) | %      | 44   | 54.1 | 71.0 |

## 4.2. Diversité et inclusion



### 4.2.1. Définition

La thématique « Diversité et Inclusion » chez Pierre Fabre prend racine dans les valeurs humanistes de notre Fondateur et dans notre appartenance à une fondation reconnue d'utilité publique.

Pierre Fabre a bâti son groupe sur des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de respect des hommes et de l'environnement. La très grande majorité des salariés sont actionnaires de l'entreprise et tous forment une communauté unie autour d'un projet collectif : « **prendre soin de l'Homme dans sa globalité et sa diversité** ».

La diversité et l'inclusion sont des enjeux indissociables de notre raison d'être et condition sine qua non de notre performance. Nous sommes fondamentalement convaincus que la variété des profils, la pluralité des identités et la diversité des sensibilités sont des sources indispensables de synergies, d'innovation et de créativité.

C'est pourquoi nous souhaitons intégrer partout dans le monde des collaborateurs aux profils variés et différents car la diversité est une source d'épanouissement, d'équilibre social et de complémentarité pour chacun.

### 4.2.2. Politique

**La politique diversité et inclusion du groupe Pierre Fabre vise à garantir l'égalité de traitement des salariés, à promouvoir la variété des personnes et des relations humaines, à maintenir l'employabilité des collaborateurs.**

Le Groupe Pierre Fabre a engagé de nombreuses mesures en faveur de l'égalité de traitement de ses collaborateurs, dans leurs différents pays d'implantation. Lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de ses établissements constitue une préoccupation majeure du Groupe. C'est ainsi que la Charte Ethique du Groupe contient des dispositions relatives au respect de l'égalité homme-femme, des personnes en général et de leur vie privée, à l'effet de garantir un cadre de travail agréable et respectueux des individus.

**Notre politique diversité & inclusion s'articule autour de 4 axes :**

- › **Faciliter la compréhension** : des outils de sensibilisation ont été déployés auprès de la population RH (conférence, benchmark...) et des collaborateurs (campagnes de communication) afin de faire de la diversité un enjeu du quotidien.
- › **Formaliser et donner du sens** : nous avons défini et clarifié notre vision pour la diversité et l'inclusion. Pour ce faire, un groupe de travail regroupant des Responsables RH de différents pays (France, Tunisie, Mexique, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Hong Kong) s'est réuni pour écrire ensemble cette vision. Elle s'affiche désormais sur notre site Internet institutionnel, rappelant nos valeurs, nos enjeux et nos engagements en faveur de la diversité et l'inclusion.

› **Se projeter** : nos collaborateurs sont chaque année invités à s'exprimer sur leur perception de la diversité au sein du groupe lors de notre Enquête d'engagement. Les Managers ont ainsi pu prendre la parole sur ce sujet auprès de leurs équipes et échanger sur les actions en place.

› **Agir et partager** : le prix diversité « Sharing for Caring » qui vise à récompenser et mettre en valeur une action diversité et inclusion menée dans nos filiales, est désormais déployé depuis 3 ans. Chaque année nos filiales sont encouragées à mettre en place une initiative Diversité & Inclusion. Les initiatives sont notées selon 5 critères (reproductibilité, durabilité, bénéficiaires, engagement des collaborateurs, impact sur l'attractivité du Groupe) Toutes ces initiatives sont ensuite partagées afin de favoriser les échanges et le déploiement de bonnes pratiques et la communication sur le prix « Sharing for Caring » permet de mieux faire connaître nos actions, tant en interne qu'en externe.

Aujourd'hui, après nous être attachés à sensibiliser notre population RH, nos managers et nos collaborateurs à la compréhension et aux enjeux de la Diversité et Inclusion dans notre Groupe, nous sommes en train de réaliser une cartographie des priorités et projets Diversité & Inclusion partout dans nos filiales. De cette cartographie découlera la mise en place de priorités Corporate en matière de diversité et inclusion ainsi que d'actions plus ciblées localement pour répondre à des enjeux en phase avec les besoins et les attentes de nos filiales.

### 4.2.3. Plan d'action

#### 4.2.3.1. Promouvoir la Diversité & l'Inclusion dans sa globalité

Autour des 4 axes de notre politique diversité & inclusion, de nombreuses actions se mettent en place pour renforcer la compréhension des enjeux en interne, afficher nos valeurs en externe et favoriser la diversité des profils de nos collaborateurs.

**Quelques exemples de nos actions dans le monde :**

- › Pour tous les pays, mise en avant d'une mention diversité dans toutes nos offres d'emploi : « Nous sommes convaincus que la diversité est une source d'épanouissement, d'équilibre social et de complémentarité pour nos collaborateurs, nos offres sont donc ouvertes à toutes et tous sans restriction. »
- › De nombreux pays (Belgique, Bulgarie, France, Espagne...) communiquent auprès de leurs collaborateurs sur la diversité au travers de soutien financiers ou en dons produits à des associations
- › Au Vietnam, des formations sont dispensés aux collaborateurs pour mieux appréhender les questions de diversité
- › Tous les collaborateurs des Etats-Unis sont associés (ateliers, comité, groupe de réflexion...) dans la mise en place d'une politique diversité ambitieuse portant aussi bien sur les sujets de formation Diversité à venir

que sur les critères et quota Diversité à respecter dans le choix des partenaires/fournisseurs ou encore sur les actions de communication à mettre en place.

- › Au Royaume-Uni, une brochure de présentation Pierre Fabre met l'accent sur l'accueil de la diversité et le respect de l'individualité de chacun
- › Via son projet « Colors of Pierre Fabre » mêlant travail sur les biais cognitifs et Team Buildings, la Bulgarie montre à ses collaborateurs l'importance et la richesse des différences individuelles dans le succès collectif.
- › Le Brésil poursuit son ambitieux programme Diversité & Inclusion. Après de nombreuses actions visant à sensibiliser les collaborateurs (place de la femme, parentalité, lutter contre l'homophobie...) et à diagnostiquer les principales attentes locales, une véritable gouvernance s'est mise en place via la constitution de groupes de collaborateurs engagés pour porter et implémenter les sujets Diversité & Inclusion.
- › L'Espagne organise des formations autour de la diversité dans son on-boarding, au Canada ce sont tous les managers qui sont formés tandis que le Portugal organise des ateliers de sensibilisation aux côtés de l'Aga Khan Foundation.

4.2.3.2. Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme tout autre facteur de diversité, a toujours été considérée comme une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. C'est la raison pour laquelle, elle doit être entendue comme un objectif permanent et non borné dans le temps.

Dans l'Entreprise, la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail a fait l'objet de plusieurs accords d'entreprise dans **les domaines d'action suivants** :

- Le recrutement et la mixité dans l'emploi,
- La formation,
- Les conditions d'emploi et de travail,
- La promotion et la mobilité interne,
- La rémunération effective,
- L'articulation vie professionnelle et vie familiale.

La mixité des emplois suppose qu'hommes et femmes aient les mêmes possibilités en matière de parcours et d'évolution professionnelle. Ils peuvent avoir accès à tous les emplois quels qu'en soient les niveaux de responsabilité, y compris les plus élevés.

À cet égard, les accès aux postes à responsabilités se font sur les mêmes critères pour les hommes et pour les femmes. Ils sont fondés exclusivement sur la seule reconnaissance des compétences, de l'expérience et de la performance et des qualités professionnelles.

En outre, chaque année, une revue des collaborateurs est effectuée par les managers et les équipes ressources humaines. Dans ce cadre, afin de promouvoir les talents et les accompagner dans leur accession vers les fonctions d'encadrement, l'Entreprise s'engage, lorsqu'un déséquilibre est repéré entre les hommes et les femmes dans une famille d'emploi, à examiner la situation de cette famille d'emploi, et à tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre.

**Nos filiales mettent également des actions en place :**

- Le Royaume-Uni favorise l'accès aux congés paternité en prenant en charge le paiement intégral des 2 semaines de congés (en comparaison aux 157 GBP par semaine prévus légalement)
- La filiale Grecque se mobilise contre les violences faites aux femmes en soutenant Ionna, victime d'une attaque à l'acide
- Au Liban, les talents féminins ont été mis en avant via une campagne de communication interne.

4.2.3.3. Nos actions en faveur des personnes en situation de handicap

Le Groupe Pierre Fabre s'engage également dans l'intégration et l'emploi des personnes en situation de handicap. Insérer, maintenir dans l'emploi et former les personnes en situation de handicap sont au cœur de nos priorités.

En France, cette volonté de concilier à long terme sa politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés s'est pérennisée au travers de dix accords d'entreprise conclus dès 1989. Ainsi, le 27 octobre 2020, le groupe et les partenaires sociaux ont signé le 11ème accord triennal, en faveur de l'emploi des personnes en situation de Handicap. Cet accord a fait l'objet d'un agrément par la DREETS le 23 août 2021.

**De nombreuses actions sont menées aussi bien en interne qu'en externe pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap :**

- Soutenu par le Réso'cap, composé de collaborateurs volontaires et piloté par deux référents handicap Groupe (deux responsables affaires sociales), l'Entreprise propose des actions d'insertion, contribue au maintien dans l'emploi, développe des actions en matière d'aménagement ou d'accessibilité de site, sensibilise tous les partenaires de l'Entreprise et informe l'ensemble des institutions représentatives du personnel de l'Entreprise.
- Développement de partenariats et participation aux manifestations permettant l'insertion en milieu ordinaire : animations lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, les DUODAY, interventions à la demande des Universités de la région, ou encore interventions dans des centres de formation spécialisés et participation à des tables rondes.
- Des campagnes de sensibilisation régulières à destination des collaborateurs : campagne de communication Travail & Handicap, animations grâce au partenariat avec l'AGEFIPH et son programme Activateur de Progrès, Serious game, webinaires sur le statut Aidants...
- Obtention du label KLESIA Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants » qui donne accès à un outil permettant de repérer les salariés aidants, de mener des actions adaptées à leurs besoins et de mieux concilier leur vie professionnelle et personnelle.
- Signataire de la Charte Activateur de Progrès en partenariat avec l'AGEFIPH
- Organisation d'une conférence autour de l'accessibilité numérique avec l'intervention de du Responsable Diversité et Inclusion Microsoft

Cette politique d'inclusion nous permet, à l'échelle de la France, d'obtenir un le taux d'insertion de travailleurs handicapés s'élevant à 5.9% en 2022 (la valeur du taux pour l'année 2023 sera connue après la publication de ce document).

**Nos filiales mettent également des actions en place :**

- La Belgique et l'Australie ont conclu des partenariats avec des associations de personnes en situation de handicap pour leur confier des activités logistiques
- Aux Etats-Unis, nos offres d'emplois sont mises en avant sur le site Diversity.com afin d'ouvrir toujours plus nos recrutements à tous.

4.2.3.4. Agir pour la diversité socio-culturelle

Nous veillons à ce que tous nos collaborateurs, quelles que soient leur origine ou leur langue, soient considérés de la même façon.

C'est pourquoi nous avons mis en place une Enquête d'Engagement ouverte à tous nos employés et traduite dans 21 langues pour faciliter l'accès à tous.

**Nous souhaitons également agir concrètement pour l'ouverture et l'acceptation de toutes les cultures :**

- Au Royaume Uni, la mise en avant d'influenceurs issus de la diversité permet de renforcer notre message d'ouverture
- La filiale Libanaise a invité ses collaborateurs à s'ouvrir aux cultures des uns et des autres grâce à un déjeuner multiculturel où chacun apportait un met issu de sa culture.
- L'Australie s'est engagée pour un plan d'action sur 2 ans pour la réconciliation en partenariat avec Reconciliation Australia. Cette démarche vise promouvoir et faciliter la réconciliation en établissant des relations, le respect et la confiance entre la communauté australienne au sens large et les peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres.

4.2.4. Résultats

Effectifs

|                                             | UNITÉ  | 2021  | 2022   | 2023   |
|---------------------------------------------|--------|-------|--------|--------|
| Effectif total                              | Nombre | 9 987 | 10 037 | 10 121 |
| Pourcentage de salariés en France           | %      | 54.5  | 53.8   | 53.2   |
| Pourcentage de salariés à l'international : | %      | 45.5  | 46.2   | 46.8   |
| • Dont en Afrique/Moyen Orient              | %      | 4,9   | 4.6    | 4.3    |
| • Dont aux Amériques                        | %      | 10,7  | 11.0   | 12,0   |
| • Dont en Asie/Océanie                      | %      | 6,1   | 6.5    | 6.5    |
| • Dont en Europe (hors France)              | %      | 23,7  | 24.0   | 24.1   |

Part de femmes au sein des instances dirigeantes

|                                                    | UNITÉ | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------------------------------------|-------|------|------|------|
| Part de femmes au sein du Conseil d'Administration | %     | 40   | 44   | 50   |
| Part de femmes au sein de la « Leadership team »   | %     | 34.6 | 34.6 | 34   |
| Index Égalité Homme/Femme France                   | %     | 90   | 89   | 90   |



# GARANTIR

|                                                                         |             |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 5.1 : Santé et Sécurité des collaborateurs                              | <b>p.54</b> |
| 5.2 : Sécurité Produit                                                  | <b>p.58</b> |
| 5.3 : Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs | <b>p.62</b> |
| 5.4 : Communication transparente                                        | <b>p.65</b> |

## 5.1 Santé et Sécurité des collaborateurs

La mission du Groupe Pierre Fabre « apporter des réponses sûres et efficaces dans le domaine de la santé et de la dermo-cosmétique », impose naturellement au Groupe de **placer la santé et la sécurité de ses collaborateurs** comme de toute personne intervenant sur ses implantations, **au cœur de ses préoccupations**.

Notre raison d'être « Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur » positionne le sujet de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs comme un enjeu majeur de l'entreprise. Ceci passe par une **maîtrise de l'exposition aux risques professionnels** dans toute la diversité de nos activités, que ce soit notamment, dans la manipulation d'agents chimiques sur nos sites de recherche & développement ou de production, dans les problématiques de port de charges et d'ergonomie sur nos sites de logistique ou encore le risque routier pour nos collaborateurs des réseaux.



### 5.1.1. Définition

*La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail vise à préserver l'intégrité physique et protéger la santé mentale des collaborateurs dans l'exercice de leurs activités. Pour cela, elle s'attache à proposer un cadre de travail sain et sûr afin de maîtriser les risques professionnels et ne causer aucun préjudice sur la santé des collaborateurs.*

### 5.1.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa **politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe** (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet du Groupe et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

Cette politique SSE Groupe est animée par trois structures centrales distinctes :

- La Direction Santé & Sécurité au Travail ; intégrée à la Direction des Ressources Humaines
- La Direction RSE & Développement Durable ; intégrée à la Green Mission Pierre Fabre, entité en charge de la politique RSE du Groupe mais aussi des problématiques environnementales
- La Direction des Services Généraux et Assurances ; intégrée à la Direction Finance et Juridique

En matière de Santé et Sécurité, elle porte un volet spécifique matérialisant l'objectif principal de proposer **un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents du travail, les blessures et les maladies professionnelles**.

Elle cible notamment différents enjeux :

- La préservation de l'intégrité de nos collaborateurs à travers un plan d'actions visant à prévenir et réduire les risques professionnels
- Le renforcement de la culture sécurité dans toutes les lignes managériales pour favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges et de sensibilisations
- L'internationalisation de notre politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Santé & Sécurité applicables à toutes les entités du Groupe.

### 5.1.3. Organisation

Pour la partie Santé & Sécurité des Personnes, la Direction Santé & Sécurité au Travail, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, a pour principales missions :

- 1- D'établir et piloter la Politique Santé et Sécurité au Travail (S&ST) au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices, l'identification et la coordination des programmes et des actions clés
- 2- D'animer les réseaux HSE et médecine du travail des services autonomes via par exemple le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités Pierre Fabre

La Direction Santé & Sécurité au Travail prend également en charge des missions opérationnelles telles que la gestion des risques liés aux déplacements internationaux et à la mobilité internationale, la consolidation des diagnostics C2P (Compte Personnel de Prévention), l'accompagnement dans la gestion des dossiers d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Ces actions s'articulent principalement autour de cinq secteurs d'activité correspondant chacun à des problématiques communes ou à des axes d'amélioration partagés. Les responsabilités en matière de S&ST sont organisées au niveau des Directeurs de site ou Chefs d'établissement selon le principe des délégations de pouvoir en France. À l'international, les responsabilités sont portées par les General Managers de filiale et Directeurs d'usine / centre de distribution.

Les sites industriels, de logistique ou de R&D disposent d'un service HSE qui assure la déclinaison de la politique SSE Groupe.

Par ailleurs, nos sites industriels et logistiques disposent d'une structure HSE centralisée, permettant de travailler sur les risques professionnels liés à ce périmètre. Les autres activités (Administratives et Commerciales) disposent d'un Référent qui coordonne les actions en lien avec les Ressources Humaines.

Le risque intégrité physique est identifié dans le dispositif de cartographie des risques piloté en lien avec le département *Risk Management* et fait l'objet d'un suivi régulier.

### 5.1.4. Plan d'actions

En 2023, les actions ont été orientées à la fois sur **la maîtrise des risques principaux et la poursuite du développement de la culture** avec pour objectifs d’**agir sur le nombre d’accidents du travail ou l’apparition de maladies professionnelles**. **Cet objectif est en partie soutenu en France par la reconduction de l’accélérateur d’intéressement** conditionné à la réduction du nombre d’Accidents du Travail avec arrêt.

**À l’international, la maturité croissante de nos filiales a été concrétisée par des plans d’action plus complets, mieux ajustés aux risques et incluant la dimension Santé / Qualité de Vie au Travail.**

› **La prévention du risque routier**

En cohérence avec « l’engagement pour une route plus sûre », signé en 2017, l’entreprise définit différentes actions afin de prévenir ce risque. Au-delà du dispositif de sensibilisation « En route vers la prévention » dont la 3<sup>ème</sup> saison reste accessible, le programme de formation spécifique à destination de nos collaborateurs des réseaux France s’est poursuivi. Plus de 250 collaborateurs ont bénéficié de cette action portant désormais à 50% le taux de collaborateurs. Cette formation en situation réelle, permet l’évaluation et l’amélioration des aptitudes de conduite. Ces aptitudes traduisent les « Essentiels SSE » développés en interne (attitudes ou comportements à adopter en toutes circonstances afin de prévenir pour soi, mais aussi les autres, les situations à risque). Localement, des initiatives ont été développées sur ces thématiques (cf. § Internationalisation de la politique).

› **La prévention des Risques Psychosociaux (RPS)**

En France, l’accord précédent datant de 2010 a été revu avec les partenaires sociaux, tenant compte du retour d’expérience significatif. Le nouvel accord ancre certaines pratiques mises en place à l’occasion du plan de transformation (passage en fréquence trimestrielle) et renforce certaines pratiques avec, par exemple, l’implication amont de chaque CSSCT dans l’évaluation des situations collectives. Ce nouvel accord confirme également les Cellules de Veille RPS comme des organes importants dans le suivi des plans d’actions. De nouveaux outils ont été développés qui permettent le cas échéant l’analyse des causes racines. Le dispositif d’orientation des collaborateurs par les médecins du travail en service autonome vers un soutien psychologique a été maintenu. A l’international, le programme d’assistance (EAP – Employee Assistance Program) a été déployé dans 8 filiales supplémentaires portant ainsi à près de 75% les effectifs couverts par ce type de service à l’international. Il a d’ailleurs fait partie des aides apportées aux collaborateurs des filiales turque et marocaine suite aux tremblements de terre survenus respectivement les 6 février et 8 septembre 2023.

**En complément, des actions visant à renforcer la culture sécurité dans toutes les lignes managériales sont engagées. Elles visent à favoriser l’implication de chacun au travers d’échanges, à sensibiliser et permettre l’appropriation des comportements propices à la prévention. C’est notamment le cas via le dispositif de fiches initiatives sur nos sites industriels et logistiques ou via le système de remontée** des « signaux faibles » sur le périmètre de la R&D toulousaine dont la digitalisation a été travaillée en 2023.

Sur les sites des Opérations et pour soutenir cette approche, différentes formations ont été réalisées (poursuite des formations « 3S » : See it, Say it, Solve it pour les collaborateurs et nouvelles sessions de la Safety Academy pour renforcer le leadership sécurité des managers en donnant par exemple un éclairage entre neurosciences et sécurité). En 2023, un premier quart d’heure sécurité a été mis en place à titre pilote pour l’ensemble des managers France des activités tertiaires, R&D et Réseaux avec pour ambition de le rendre périodique en 2024.

**La semaine de la Santé et Sécurité au Travail constituant** pour tous nos collaborateurs à travers le Monde **un moment d’échange et de partages** a été renouvelée en 2023. Cette édition a vu un nombre de filiales et sites participants en nette augmentation. Plusieurs **événements communs** sont organisés (concours de dessin « Dessine-moi la prévention » à destination des enfants de collaborateurs, quiz de sensibilisation orienté conscience des risques et vigilance partagée, Instant Formation sur la charge mentale) ainsi que **des animations organisées par les équipes sur sites** (sous forme d’ateliers ludiques sur des thèmes variés tels que les Essentiels SSE, les premiers secours,

l’ergonomie, la nutrition, le multitasking, notre cerveau et la sécurité, les risques liés aux cutters, etc.), parfois en distanciel afin de toucher l’ensemble des collaborateurs.

**Enfin, l’internationalisation de notre politique se poursuit, jalonnée par plusieurs actions issues du programme 123 Safety.**

La campagne d’évaluation de conformité aux standards H&S Pierre Fabre a été renouvelée une 3<sup>ème</sup> fois. Les résultats montrent une progression par rapport à 2022, témoignant d’une maturité et d’une prise en compte plus importante. Cette dynamique est soutenue annuellement à l’international par la réalisation d’une Revue de Direction permettant d’établir un bilan et de projeter des perspectives d’actions.

Ainsi, parmi les actions engagées :

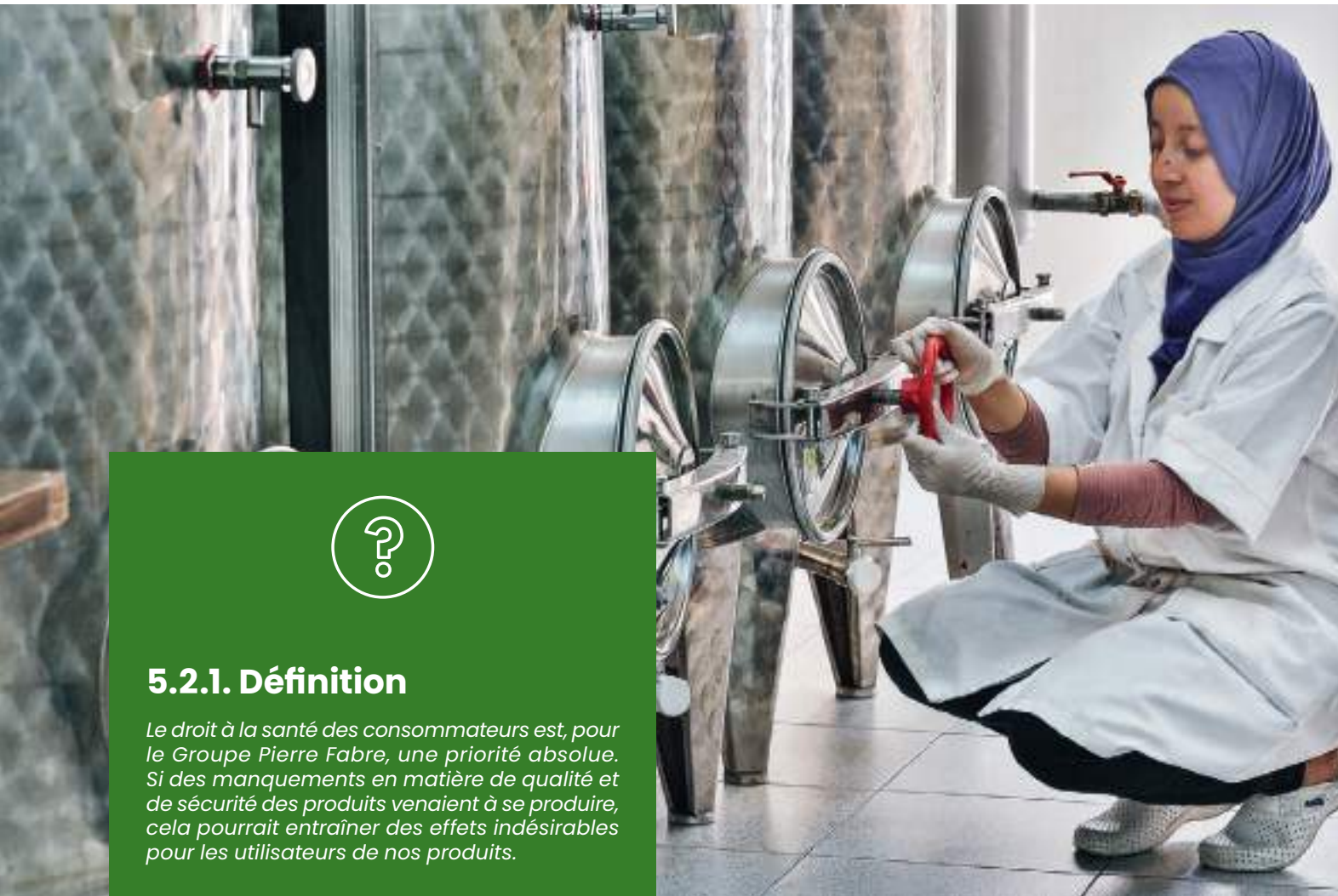
- › Les approches relatives à l’ergonomie se développent : mobilier de bureau ergonomique et dynamique (bureaux réglables) dans les nouveaux locaux de la filiale tchèque ou belge, formations en collaboration avec un centre spécialisé dans le traitement des troubles musculosquelettiques en Grèce, ou sur les règles fondamentales d’installation au poste de travail aux USA ou encore au Japon, mise à disposition de matériels facilitant les actions dans les espaces de stockage en Australie, améliorations apportées aux matériels dans la centrale de pesée de Tunisie ou dans les unités de de production au Brésil.
- › La part des actions engagées vers la santé augmente avec par exemple des initiatives de lutte contre la sédentarité (République Tchèque & Slovaquie, Corée du Sud), des actions en lien avec la nutrition (Hong-Kong, USA, Belgique, Russie)
- › Risque routier : le risque routier étant présent dans le quotidien d’un nombre significatif de nos collaborateurs des réseaux, différentes actions ont été conduites mêlant à la fois des sensibilisations, des formations ou des actions d’organisation. Plusieurs actions visant la conduite défensive ont été mises en œuvre, aux USA sous forme d’un online training ou au Mexique via des entretiens. D’autres actions visent les conditions météorologiques particulières (conditions hivernales au Canada) ou une meilleure prise en compte de la fatigue des collaborateurs en déplacement à Taiwan.

Pour compléter ce dispositif, les « Corp’audits » débutés en 2022 se sont poursuivis en 2023 avec 3 nouveaux sites.

### 5.1.5. Résultats

|                          | UNITÉ | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------|-------|------|------|------|
|                          |       |      |      |      |
| Taux de Gravité France   | Unité | 0.22 | 0.29 | 0.40 |
|                          |       |      |      |      |
| Taux de Gravité Groupe   | Unité | 0.18 | 0.18 | 0.27 |
|                          |       |      |      |      |
| Taux de Fréquence France | Unité | 3.65 | 3.83 | 5.00 |
|                          |       |      |      |      |
| Taux de Fréquence Groupe | Unité | 3.22 | 3.35 | 4.46 |

## 5.2. Sécurité produit



### 5.2.1. Définition

*Le droit à la santé des consommateurs est, pour le Groupe Pierre Fabre, une priorité absolue. Si des manquements en matière de qualité et de sécurité des produits venaient à se produire, cela pourrait entraîner des effets indésirables pour les utilisateurs de nos produits.*

### 5.2.2. Politique

Depuis 60 ans, le Groupe Pierre Fabre a pour vocation d'améliorer la santé et le bien-être des Hommes en mettant à disposition des professionnels de santé, des patients et des consommateurs, des produits et des services associés partout dans le monde. **Sa priorité est de développer des actifs et des produits finis sûrs, bien tolérés et efficaces.**

Les ambitions Qualité du Groupe Pierre Fabre sont alignées avec la stratégie globale du Groupe pour donner satisfaction aux partenaires de santé et aux patients-consommateurs. **Le système de management de la qualité est basé sur les 7 principes de l'ISO 9001 (version 2015) et le respect des réglementations en vigueur.**

C'est dans cet esprit que la Direction Qualité a construit une politique Qualité déclinée en 4 grands axes :

- › **L'efficacité et la sureté des produits** : proposer des produits efficaces, sûrs et respectueux de l'environnement.
- › **L'anticipation** : anticiper les évolutions de notre environnement, des marchés et de la réglementation, pour innover et répondre aux attentes et besoins de nos clients, patients et consommateurs.
- › **L'efficience** : atteindre les objectifs fixés en minimisant les ressources humaines et matérielles mises en œuvre.
- › **L'engagement** : aux côtés du business, nous travaillons ensemble dans l'objectif commun et partagé de développer la performance de l'entreprise afin de pouvoir continuer à innover au bénéfice de nos clients, patients et consommateurs.

## Les modalités de mise sur le marché des produits de santé diffèrent selon leur statut :

### Médicament



Avant la mise sur le marché d'un médicament, sa qualité, sa sécurité et son efficacité sont évaluées par les autorités de santé, au niveau français (ANSM), au niveau européen (EMA) ou dans les autres pays (FDA aux Etats-Unis, MHRA au Royaume Uni, ...). Cette évaluation se base sur un dossier complet comprenant des études relatives aux propriétés du/des principe(s) actif(s), des excipients et du produit fini ainsi qu'aux conditions de production et des études pré-cliniques et cliniques. Si les éléments contenus dans ce dossier satisfont aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité, alors l'autorité de santé approuve la mise sur le marché du médicament au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

### Cosmétique



La Personne responsable doit s'assurer que l'usage des produits cosmétiques commercialisés est sûr pour la santé. Elle veille à ce que la sécurité soit évaluée sur la base d'informations fiables et pertinentes et que cette évaluation soit effectuée par une personne ayant les qualifications et l'expertise nécessaires. Ces informations sont formalisées dans le Dossier d'Information sur le Produit cosmétique (DIP), à disposition des autorités compétentes du pays où est commercialisé le produit (ANSES et DGCCRF en France par exemple).

Si le produit cosmétique présente un risque pour la santé humaine ou un effet indésirable grave, la Personne responsable assume son devoir de vigilance et le notifie sans délai auprès des autorités. Elle en informe les réseaux de distribution afin que les lots suspects soient retirés du marché.

### Dispositif médical



La conformité du Dispositif Médical aux exigences essentielles de performance et de sécurité est un préalable indispensable afin d'obtenir le marquage CE (marquage qui atteste de la conformité aux « Exigences essentielles » fixées dans les Directives Européennes) autorisant la commercialisation sur le territoire européen.

### Compléments alimentaires



La mise sur le marché de compléments alimentaires nécessite en France une déclaration auprès de la DGCCRF. Les résultats des vérifications et contrôles de la sécurité de ces produits sont tenus à la disposition des autorités compétentes.

La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur a notamment pour objectifs la maîtrise des risques relatifs aux dossiers réglementaires, la promotion du bon usage du médicament et l'amélioration de l'observance des patients.

### 5.2.3. Organisation

**Le Groupe Pierre Fabre est doté :**

- » D'une Direction Qualité Groupe et de Directions Qualité dans chaque métier de l'entreprise (entres autres : R&D, Opérations regroupant Production et Distribution, Exploitation en France et dans les filiales, Systèmes d'Information),
- » D'une Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur (DMPC), des vigilances (pharmacovigilance, cosmétovigilance, nutrivigilance et matériovigilance) et de l'information scientifique des professionnels de santé,
- » D'une Direction des affaires réglementaires en charge de tous les aspects réglementaires des dossiers d'autorisation des produits.

### 5.2.4. Gestion des risques Qualité

La Qualité met en place **une gestion des risques Qualité** permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques potentiels (mode proactif) ou d'éclairer la prise de décision lors de défaillance / écart par rapport aux exigences (mode réactif).

La gestion proactive des risques Qualité et leur consolidation est réalisée dans l'application PFRM (Système d'information de la société Arengi). Cette consolidation alimente la cartographie globale des risques du Groupe Pierre Fabre, gérée également dans PFRM par la Direction de la Qualité, Conformité et Risques – DQCR. Cette cartographie régulièrement mise à jour par le comité des risques, est présentée au moins une fois par an au Comité de Direction Codir et au Comité d'Audit.

### 5.2.5. Plan d'actions

Les plans d'actions des Directions Qualité émanent de l'analyse des résultats des différents dispositifs de surveillance et de mesures (audits, inspections, auto-inspections, indicateurs de performance, gestion des risques...) qui permettent d'évaluer la performance du Système de Management de la Qualité.

Ces évaluations sont assurées au cours des revues de Direction, revues de processus et revues Qualité produits ainsi que dans les différents Comités Qualité (Groupe, Business Units / Business Partners, Métiers et Local) afin de :

- » Vérifier l'efficacité du Système de Management de la Qualité,
- » Vérifier la pertinence et l'efficacité des processus,
- » Détecter des opportunités d'amélioration,
- » Analyser les états d'avancement de la réalisation des objectifs Qualité.

La revue de Direction Qualité a lieu deux fois par an en Comité de Direction. Pour les médicaments les revues Qualité produits ont lieu une fois par an par produit tout au long de l'année selon le planning établi.

Cette démarche Qualité contribue à la maîtrise des risques de défaut de sécurité tout au long de la vie des produits de santé :

- » En amont de la commercialisation, avant toute commercialisation d'un produit de santé, la DMPC et les Affaires Réglementaires s'assurent que le produit répond aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elles assurent une veille réglementaire en France comme à l'international et anticipent les évolutions afin d'être en mesure d'assurer la conformité de tous les dossiers d'autorisation de produits.

- » Lors de la commercialisation, le Pôle information médicale de la DMPC assure une réponse adaptée à chaque type de demande relative à un produit sur la base de données scientifiques sans cesse actualisées.

Il veille également au bon usage et à l'usage raisonné des produits, contribuant ainsi à la maîtrise du risque de développement de comportements à risque liés à l'automédication et au mésusage d'un produit.

- » En cours de production, le management de la Qualité est assuré par la Direction de la Qualité. Les lots ne sont commercialisés qu'après avoir été formellement libérés.
- » Le pôle Vigilances (DMPC) assure les vigilances post commercialisation (Pharmacovigilance, Cosmétovigilance, Matériovigilance, Nutrivigilance) des produits selon leur statut.

La direction DMPC ainsi que les Pharmaciens responsables, les Pharmaciens délégués et les Personnes responsables ont le devoir déontologique et réglementaire de notifier aux autorités tout effet indésirable survenu lors de l'usage d'un produit de santé. Tous les collaborateurs du Groupe ont le devoir de communiquer au pôle Vigilances tout effet indésirable notifié par un professionnel de santé ou un patient-consommateur.

Les professionnels de santé et les patients-consommateurs peuvent également notifier des effets indésirables directement auprès des autorités compétentes.

Ce double système de vigilances, à la fois organisé par les autorités de santé et le Groupe Pierre Fabre, est la clé du système de maîtrise des accidents et crises liés aux produits de santé.

### 5.2.6. Résultats

|                                                                                                                                             | UNITÉ  | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------|------|------|
| % de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément référentiel Cosmos/bio | %      | 100% | 94%* | 94%* |
| Nombre d'inspections réglementaires et d'audit de certifications                                                                            | Nombre | 41   | 45   | 54   |
| Taux de réclamation Qualité des produits pharmaceutiques distribués                                                                         | ppm    | 6.4  | 5.2  | 6.4  |
| Nombre de rappels produits                                                                                                                  | Nombre | 3    | 5    | 1    |

\* L'évolution du KPI « % de sites de production et de distribution certifiés » est liée à l'extension en 2022 du périmètre de l'indicateur aux sites de distribution internationaux.

## 5.3. Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs

Les ruptures d'approvisionnement de médicaments constituent une véritable préoccupation de santé publique. Depuis le début des années 2000, les professionnels de santé dans tous les pays notent une hausse importante du nombre de ruptures d'approvisionnement en médicaments. Celles-ci concernent aussi bien les pharmacies d'officine que les établissements de santé et tous les types de spécialités. En France, les tensions d'approvisionnement ont particulièrement augmenté ces dernières années. En 2023, le phénomène s'est encore aggravé : selon le bilan annuel de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) il y a eu 4 925 signalements de ruptures de stock ou de risques de ruptures soit 30,9 % de plus qu'en 2022 et 128 % de hausse par rapport à 2021. L'étude souligne que les médicaments cardiovasculaires, les médicaments du système nerveux, les anti-infectieux et les anti-cancéreux sont plus particulièrement représentés.

De plus, l'accès aux médicaments reste un défi dans un grand nombre de pays émergents pour lesquels le prix des médicaments reste inabordable et également pour un grand nombre de patients en raison d'un système de santé dépourvu de système général d'assurance maladie.



### 5.3.1. Définition

*Le Groupe Pierre Fabre s'engage à garantir la continuité des soins. Si les produits ne sont pas accessibles pour nos patients/consommateurs soit en raison de notre politique de prix, soit en raison de ruptures d'approvisionnement, cela pourrait remettre en cause cet engagement.*



### 5.3.2. Politique

La politique déployée en matière d'accessibilité consiste à s'attaquer aux causes racines qui sont nombreuses et multifactorielles. Parmi les principales causes, on retrouve :

- Les difficultés liées à la production (retard de production, incapacité de production en raison de pénurie de matières premières; défaut de qualité induisant la suspension de l'activité d'un établissement, fabricant ou exploitant, à la suite d'inspections, ...),
- La mondialisation de la fabrication,
- Le prix des médicaments.

**Le Groupe Pierre Fabre a fait le choix d'une fabrication française**, de favoriser le plus possible des approvisionnements en **matières premières et actifs pharmaceutiques d'origine française et européenne**, d'appliquer une poli-

**tique de prix équitable et éthique** et de déployer une politique qualité exigeante basée sur les réglementations et référentiels applicables à ses périmètres d'activité.

L'accès au traitement pour un patient est une priorité pour le groupe d'autant plus dans le cas de produits d'intérêt thérapeutique majeur. Le Groupe a mis en œuvre une démarche structurée, procédurée, pragmatique et fonctionnelle pour piloter ces activités clés pour les médecins et les patients.

Les structures Supply Chain et Direction Pharmaceutique organisent une planification différenciée et un protocole de communication avec les autorités de tutelle pour prévenir et gérer les ruptures et risques de rupture.

### 5.3.3. Organisation

**Le Groupe Pierre Fabre est doté :**

- D'une équipe « Market access » qui prend en charge la préparation et le pilotage des négociations avec les payeurs des différents pays. Cette équipe est épaulée dans chacune des filiales importantes par un ou deux collaborateurs en charge de ce sujet,
- D'une équipe Supply Chain en charge du pilotage des activités de planification et de mise à disposition des produits finis.

### 5.3.4. Plan d'actions

#### 5.3.4.1. Accessibilité prix

Concernant la fixation des prix des médicaments du Groupe, le service Market access s'adapte au contexte de chaque pays. Dans la quasi-totalité des pays occidentaux, le coût des médicaments est pris en charge par des systèmes d'assurance santé (comme l'assurance maladie en France). Le coût pour le patient est donc soit nul, soit faible (système de ticket modérateur). La capacité à payer des systèmes de santé est variable et dépend du niveau de croissance de chaque pays. Par conséquent, les prix nets de vente de nos médicaments sont très variables d'un pays à l'autre.

Dans les cas où les systèmes de santé ne prennent pas en charge les coûts des traitements, le laboratoire Pierre Fabre réduit au minimum le coût réel pour le patient afin qu'il puisse avoir accès au traitement.

Un médicament est un objet économique diversement régulé selon les pays. Alors que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) est attribuée au niveau européen par une décision relevant de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), la décision de remboursement (c'est à dire de prise en charge par la collectivité du coût du médicament) ainsi que son prix sont négociés dans chaque pays selon des règles et des procédures spécifiques.

La négociation est précédée d'une évaluation du bénéfice additionnel du médicament ou de son rapport coût / efficacité. Ces négociations peuvent être formelles et centralisées au niveau national (comme en France et plus généralement en

Europe), ou informelles et décentralisées (comme aux États-Unis dans le cadre de négociations avec les assureurs).

**La fixation du prix prend en compte :**

- Des critères éthiques afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre, tout en préservant la soutenabilité budgétaire des systèmes de santé,
- Les coûts de recherche et développement pour financer l'innovation et les investissements futurs,
- La nécessité de prix faciaux relativement comparables entre pays afin d'éviter le risque d'exportations parallèles qui se multiplient quand les différences de prix sont trop importantes d'un pays à l'autre et qui peuvent mettre en danger l'approvisionnement en médicaments d'un pays si les quantités nécessaires aux patients de ce pays sont exportées vers des marchés plus lucratifs.

La mise en œuvre de ces principes permet de garantir l'accès des patients aux médicaments du Groupe Pierre Fabre de manière très large. Il faut toutefois signaler des situations dans lesquelles cet accès n'est pas possible. C'est notamment le cas lorsque les autorités d'un pays décident de ne pas rembourser un traitement (exemple de Nerlynx®, traitement permettant de réduire le risque de récurrence du cancer du sein et que la Commission de la Transparence française a refusé de rembourser). C'est également le cas lorsque les négociations avec les autorités d'un pays ne permettent pas de trouver un accord sur un prix acceptable pour le laboratoire.

## 5.4. Communication Transparente

### 5.3.4.2. Accessibilité produits

Concernant la sécurisation des approvisionnements du Groupe Pierre Fabre, elle est garantie par **une volonté de maintenir la majorité de la production industrielle de médicament en France et de favoriser l'origine géographique des actifs au plus près des usines de fabrication**. Ainsi, le Groupe Pierre Fabre est **son propre fournisseur d'actifs** pour plusieurs de ses médicaments en oncologie (Navelbine, Javlor), urologie (Permixon), santé féminine (Cyclo 3) ou Système Nerveux Central (Tanganil). D'une manière générale, la majorité de nos actifs provient de l'Union Européenne.

Les produits dits d'intérêt thérapeutique majeur sont gérés au travers de **plans de gestion de pénurie** qui précisent les différentes étapes de sourcing des composants et de fabrication du produit. Une analyse des risques sur chaque étape de la supply chain permet de dimensionner les sécurités associées et de caler la fréquence des rituels (journaliers, hebdomadaires, mensuels) suivis par les équipes planification.

Les actions mises en œuvre passent par la sécurisation des sources d'approvisionnement (double sourcing, stocks de sécurité chez les fournisseurs, dans les usines, intégration verticale pour les principes actifs...), la flexibilité des sites de production, les flux de distribution multi-canaux. Le système d'escalade identifiant les éventuelles déviations au plus tôt permet d'avoir le bon niveau d'anticipation et de réaction pour assurer la mitigation du risque de rupture. Cette démarche permet de couvrir l'essentiel des aléas rencontrés (hors pandémie). En 2020, en raison de la crise sanitaire, les ressources du Groupe ont été concentrées sur les produits de première nécessité (produits d'intérêt thérapeutique majeur ainsi que sur les produits traitant des pathologies chroniques) afin d'en garantir l'accès.

En 2021, notre taux de service a été affecté par la cyberattaque qui a arrêté notre production pendant plus d'un mois, avec des impacts sur l'ensemble de l'année à partir du mois d'avril. Néanmoins, grâce aux stocks de sécurité et à la poursuite des livraisons prioritaires, le Groupe est parvenu à assurer la continuité de la mise à disposition de ses traitements thérapeutiques aux patients. En 2022, après un premier semestre en forte amélioration, notre taux de service a été fortement perturbé par les effets de notre déploiement SAP industriel ainsi qu'une accélération exceptionnelle de la demande sur certaines de nos spécialités majeures.

En 2023, malgré de fortes améliorations notamment sur nos gammes oncologiques, notre service a été de nouveau très fortement affecté. Notre service a été impacté par des pénuries prolongées de composants, ainsi que par des demandes fortement accrues pour l'une de nos spécialités suite à la sortie du marché d'un concurrent. Nous avons investi dans notre capacité de production et nous validons des sources additionnelles afin que nos taux de service reviennent au bon niveau.

### 5.3.5. Résultats

Le taux de service est suivi mensuellement pour chaque Business Unit via le calcul de l'indicateur TIFI (Turn over invoiced in first intention). Il prend en compte le taux de chiffre d'affaires facturé en première intention sur la base du carnet de commandes de chaque mois. Le taux annuel est calculé en pondérant le taux mensuel par le chiffre d'affaires mensuel.

|                              | UNITÉ | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------|-------|------|------|------|
| Taux de service Medical Care | %     | 86,1 | 80,8 | 65,1 |



#### 5.4.1. Définition

Afin de répondre aux attentes des consommateurs en matière de composition des produits et de leur impact environnemental et sociétal, le Groupe Pierre Fabre fait le choix de communiquer de manière transparente en développant des formules plus sures via la démarche « Conscious Care » et en évaluant ses produits par la méthodologie "Green Impact Index".

## 5.4.2. « Conscious Care »

En ce qui concerne les activités dermo-cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a toujours eu à cœur de proposer **une dermo-cosmétique utile et raisonnée, fondée sur la science médicale et pharmaceutique, la naturalité et l'éthique.**

Pour clarifier cette vision et l'inscrire dans un processus d'amélioration continue qui s'adapte aux attentes des consommateurs et patients, l'entreprise l'a formalisée sous la forme d'une charte de formulation appelée « Conscious care ». Le choix de ce nom repose sur le cœur de la mission du Groupe, qui est le « care » – l'attention portée à l'autre – au travers d'une dermo-cosmétique d'avenir, de confiance et de proximité qui œuvre en conscience vis à vis de tout son écosystème. Nous créons des formules efficaces et sûres répondant aux besoins des patients et consommateurs tout en soignant leurs qualités sensorielles pour favoriser l'observance.

**À ce requis s'ajoutent 4 critères d'exigence pour les formules Conscious Care:**

**1. Zéro ingrédient indésirable :**

Exclure les ingrédients n'ayant pas scientifiquement démontré leur bénéfice et leur innocuité ; rechercher continuellement des alternatives aux ingrédients jugés indésirables.

**2. Le juste nécessaire :**

Aller à l'essentiel en recherchant le parfait équilibre entre prendre soin et minimiser les impacts du produit ; optimiser la formulation pour découpler l'efficacité des actifs tout en garantissant l'innocuité et le plaisir d'utilisation.

**3. Naturalité :**

Privilégier les ingrédients d'origine naturelle et des procédés de fabrication plus respectueux de l'environnement.

**4. Formule éco-conçue :**

Limiter l'impact des formules sur l'environnement aquatique, et limiter l'impact de leur fabrication.

Au-delà de la conception *stricto sensu* des produits, il est également très important pour les marques du Groupe de prendre des engagements écologiques ou sociaux (comme les actions de restauration des écosystèmes marins en Indonésie chez Avène, ou les actions de la Klorane Botanical Foundation).

Concernant le sujet des substances controversées, polémique née de l'inquiétude des consommateurs sur la composition des produits qu'ils utilisent et sur le risque supposé de certains ingrédients présents dans la composition des médicaments et produits cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a décidé d'aller au-delà du simple respect des réglementations en mettant en œuvre un suivi des signaux sociaux, environnementaux et sociétaux permettant à toutes les fonctions du Groupe (R&D, Marketing, Qualité, Industrie, etc.) d'appréhender ces signaux clés et de développer une réponse globale (reformulation, stratégie de développement, nouvelle offre...).

Cette veille active permet au Groupe de qualifier et quantifier les signaux (portant sur les ingrédients, les substances controversées, les enjeux sociétaux...) dans le monde entier au travers de plusieurs types de sources (blogs, forums, médias sociaux, influenceurs) et ainsi d'apprécier le risque auquel le Groupe est exposé.

Chaque ingrédient est évalué : il reçoit ainsi une « note sociétale » qui, additionnée à d'autres critères (classification de la matière, études toxicologiques, réglementation en vigueur et à venir...), permet à un comité décisionnel d'élaborer en fonction du résultat, une politique adéquate de substitution afin de répondre à ces inquiétudes.

Enfin, la réponse la plus aboutie du Groupe à cette attente sociétale reste **la cosmétique stérile** qui permet de garantir des formules contenant uniquement des actifs ingrédients essentiels **sans aucun conservateur** et avec une formule sûre et efficace pendant toute la durée d'utilisation.

Ainsi des produits comme Exoméga d'A-DERMA et Xeracalm AD d'AVENE, destinés aux peaux les plus fragiles, abîmées, sont des produits de cosmétique stérile.

## 5.4.3. Green Impact Index

**Pour une totale transparence sur les engagements RSE portés directement par ses produits, le Groupe Pierre Fabre a développé en 2021 le GREEN IMPACT INDEX permettant de mesurer la performance RSE d'un produit, d'en améliorer le profil et de donner une information concrète sur les actions environnementales et sociales inhérentes à chaque produit Pierre Fabre.**

**La méthode de cotation prend en compte :**

- 4 critères environnementaux pour 2/3 de la note tels que l'écoconception de l'emballage, le profil environnemental de la formule, l'impact environnemental de la fabrication du produit et la localisation des fournisseurs de matières premières.
- 1 critère d'engagement sociétal pour 1/3 de la note tel que l'engagement social et/ou environnemental porté par le produit (ou la marque), la fabrication dans une usine française ou encore les certifications commerce équitable, Cosmos organic ou natural.

Cette cotation est ramenée sur 20 pour l'obtention d'une note globale ensuite convertie en A, B, C ou D. Un produit est considéré comme éco-socio-conçu s'il obtient la note A ou B.

**Cette cotation centralisée et transversale Groupe présente une double vocation :**

- Une aide à la décision pour les projets d'innovation internes au Groupe, une évaluation continue du portefeuille pour améliorer l'éco-socio-conception (note A ou B). Il apporte des preuves concrètes des engagements du Groupe, accessibles en "1 clic" par les marques pour valorisation auprès du grand public ;
- Un accompagnement du consommateur en externe (information donnée sur la durabilité des produits, guide dans la décision d'achat, atout différenciant par rapport à la concurrence).

La pertinence et la robustesse de la méthode ont été évaluées par AFNOR Certification. Une attestation de vérification a été émise en janvier 2022. Cet audit portait sur la pertinence du dispositif, la fiabilité des données utilisées, son processus de mise en œuvre, la pertinence et la transparence des allégations portées par les produits.

**À fin décembre 2023, plus de 3800 produits (toute marque confondue) sont cotés, dont environ 80% sont notés A ou B, ce qui représente 66.2% du chiffre d'affaires du Groupe (hors médicaments et accessoires).**

Le Groupe Pierre Fabre a souhaité ouvrir au plus grand nombre cette démarche. C'est dans cette optique que, pour la première fois, 120 experts et scientifiques issus de 26 organisations (fournisseurs, bureaux d'études et structure académique), ont travaillé ensemble sous l'égide d'AFNOR Normalisation pour co-construire une méthodologie de calcul et d'affichage de l'impact environnemental et sociétal des produits cosmétiques, de bien-être et de santé familiale. Le résultat de ces travaux ont permis, en seulement 9 mois, de publier **l'AFNOR Spec 2215** en juin 2023 pour permettre aux consommateurs d'être informés de manière simple et transparente sur l'impact environnemental et sociétal de leurs produits.

**Au-delà de l'impact carbone, la méthodologie intègre les enjeux sociétaux ainsi que de biodiversité et de naturalité**, pour aller vers des produits plus durables. Ainsi, l'AFNOR Spec 2215 propose une méthodologie d'affichage tenant compte de l'ensemble des enjeux RSE et nos études montrent que c'est cette approche holistique qui est attendue par les consommateurs. Elle permet également de pouvoir comparer les produits grâce à une même méthodologie utilisée par plusieurs marques et entreprises et répond à l'évolution réglementaire française et européenne sur l'affichage environnemental du secteur des cosmétiques. Le Green Impact Index est donc dorénavant un outil d'affichage des cotations des produits graduées de A à E évaluant plus de 50 critères, il permet aux consommatrices et consommateurs de choisir leurs produits en toute connaissance de cause.

Cet outil d'affichage transparent et reconnu est incarné par le **Consortium Green Impact Index**, une association loi 1901 créée en juillet 2023, qui compte 21 membres fondateurs et marques associées. L'association a pour mission de rendre accessible cet outil à toutes les entreprises, des TPE et PME jusqu'aux groupes internationaux, de faire monter en compétences l'ensemble des membres qui rejoindront l'association sur l'éco-socio-conception des produits du périmètre considéré et de participer à l'expérimentation sur l'affichage environnemental du secteur des cosmétiques qui devrait être initié début 2024.

|                                                                                                                                             | UNITÉ | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|------|
| % du chiffre d'affaires généré par des produits éco-socio-conçu (notés A et B) selon le Green Impact Index, hors médicaments et accessoires | %     | 63,6 | 66,2 |



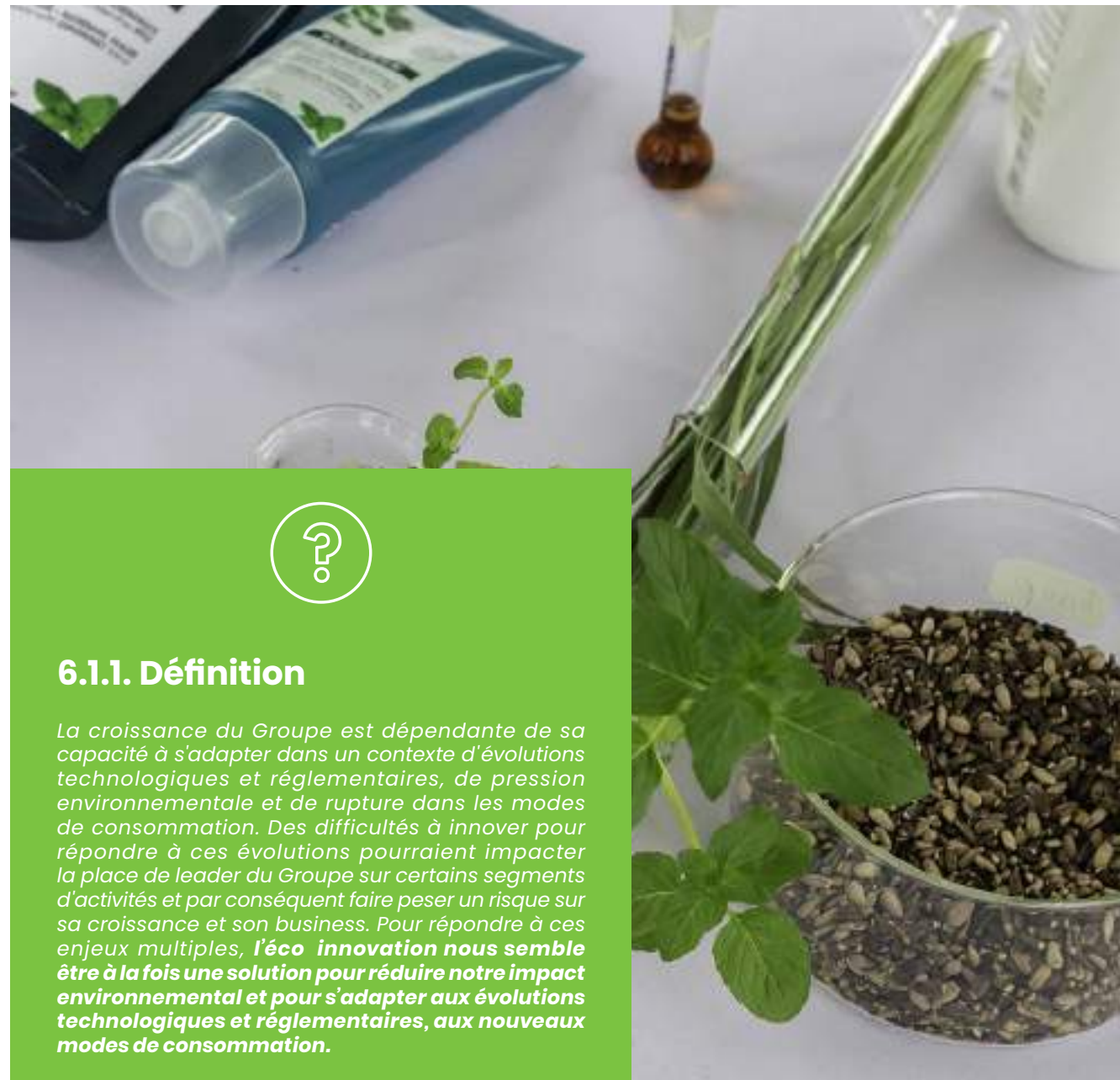


**INNOVER**

| 6.1 : Éco-innovation

**p.70**

## 6.1. Éco-innovation



### 6.1.1. Définition

La croissance du Groupe est dépendante de sa capacité à s'adapter dans un contexte d'évolutions technologiques et réglementaires, de pression environnementale et de rupture dans les modes de consommation. Des difficultés à innover pour répondre à ces évolutions pourraient impacter la place de leader du Groupe sur certains segments d'activités et par conséquent faire peser un risque sur sa croissance et son business. Pour répondre à ces enjeux multiples, **l'éco innovation nous semble être à la fois une solution pour réduire notre impact environnemental et pour s'adapter aux évolutions technologiques et réglementaires, aux nouveaux modes de consommation.**

### 6.1.2. Politique

Tout au long du cycle de vie des produits, des achats de matières premières à leur mise sur le marché et leur utilisation en passant par la production, le Groupe Pierre Fabre vise à diminuer ses impacts sur l'environnement, répondant ainsi également aux évolutions des attentes sociétales. Pour cela, l'entreprise mène des projets d'écoconception qui font appel à de nouveaux matériaux, de nouveaux modes de fabrication, des formes galéniques originales visant à réduire l'empreinte environnementale de ses produits par rapport aux produits précédents ou aux offres alternatives sur le marché.

#### Les 5 axes de travail engagés sont :

- › L'impact écologique des formules,
- › La naturalité des formules,
- › L'éco-extraction des actifs (un des principes de la chimie verte),
- › La réduction des ingrédients ou « le juste nécessaire »,
- › L'écoconception des packagings.

### 6.1.3. Organisation

**Pour déployer ces 5 axes de travail, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur les feuilles de route RSE élaborées par la Direction Green Mission Pierre Fabre et déclinées par la suite en feuilles de route par métier :**

- › Le Pôle Sourcing & Développement Actifs Végétaux au sein de Green Mission Pierre Fabre intègre, dans ses travaux de recherche et développement d'actifs végétaux, des objectifs de naturalité en appliquant les principes de la chimie verte,
- › La Direction des Opérations s'appuie sur le service développement packaging, les directions de sites industriels et les services HSE pour la déclinaison opérationnelle des feuilles de route, en particulier sur les axes chimie verte et écoconception des packagings,
- › La Direction Recherche & Développement est plus particulièrement en charge des feuilles de route sur la naturalité des formules, la réduction du nombre d'ingrédients et l'impact écologique des formules.

### 6.1.4. Plan d'actions

#### 6.1.4.1. Impact écologique des formules

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis 2008 à une amélioration de la biodégradabilité de ses formules rincées (shampoings, masques pour cheveux...) en se basant sur le premier critère de l'Ecolabel Européen<sup>3</sup> (le Volume Critique de Dilution) pour orienter le choix de ses ingrédients. Le pourcentage réel de biodégradabilité de ses formules est ensuite mesuré avec le test OCDE 301b (norme internationale). **La biodégradabilité de toute nouvelle formule mise sur le marché est mesurée avec pour objectif d'obtenir 100 % des formules rincées biodégradables.**

L'entreprise s'appuie sur de nombreux travaux scientifiques de l'observatoire océanologique de Banyuls sur mer ayant donné lieu à plusieurs publications (« *Scientific Reports* » de Nature « *Toxics* » de la plateforme *Molecular Diversity Preservation International*, « *STOTEN* » *Science of the Total Environment*, ...) sur l'impact des filtres solaires sur des organismes représentatifs de la biodiversité marine. Ces travaux orientent dans le choix des filtres solaires afin de garantir l'absence d'impact sur les milieux marins. Ainsi, les marques Avène, A-Derma, Klorane, Darrow bénéficient **d'un système de protection solaire comprenant uniquement 4 filtres dont l'innocuité sur l'écosystème marin intégrant les coraux a été démontrée.**

Enfin, le Groupe Pierre Fabre travaille sur **des formules solides** permettant de réduire considérablement le packaging des produits. On peut noter en 2023, par exemple les lancements du shampoing solide Klorane à la Pivoine Bio et du solide lavant Klorane Bébé au Calendula et certifié Bio.

<sup>3</sup> [www.ecolabel.eu](http://www.ecolabel.eu)

6.1.4.2. Naturalité des cosmétiques

La naturalité des formules est une attente forte des consommateurs pour les produits cosmétiques. Elle permet notamment de substituer des matières d’origine pétrochimique (issues des énergies fossiles) par leurs équivalents d’origine naturelle (issus de matières renouvelables) si les conditions de collecte ou de culture répondent à des pratiques respectant la biodiversité.

Pour déterminer la naturalité des formules cosmétiques, l’entreprise réalise une analyse de naturalité des matières premières qui la composent à l’aide d’un référentiel reconnu à l’international (norme ISO 16128).

Pour connaître la naturalité d’un ingrédient, 2 étapes sont suivies, selon la norme ISO 16128 :

- 1. Identification de la ressource et de son origine,
- 2. Vérification du procédé de fabrication (toutes les étapes de production de l’ingrédient sont analysées)

Grace à ce travail, une analyse approfondie du portefeuille de matières premières a permis d’identifier les matières naturelles et non naturelles de façon à donner cette information aux formulateurs et élaborer un plan d’actions de naturalité de son portefeuille de matières premières. Par ailleurs, la mise au point de formules de produits cosmétiques certifiés Bio selon le référentiel COSMOS assure à ces produits un taux de naturalité minimal de 95% (souvent à plus de 99%), la part restante étant elle-même strictement encadrée par des ingrédients autorisés et compatibles avec la certification.

**Il en résulte qu’en 2023, 65% du chiffre d’affaires du Groupe reposent sur des produits dont l’actif est issu de la Nature (Eau Thermale Avène ou actifs végétaux) et 37 % si l’on se focalise sur les actifs végétaux.**

En 2023, les marques ADERMA, Klorane, Pierre Fabre Oral Care ont continué à mettre sur le marché de nouvelles références certifiées selon le référentiel de cosmétiques naturels et Bio COSMOS. À titre d’exemple, Pierre Fabre Oral Care a complété sa gamme de dentifrices Elgydium certifiés COSMOS et éco-conçus avec la commercialisation d’un dentifrice anti-plaque solide en comprimés certifié COSMOS Natural. ADERMA a complété ses gammes certifiées COSMOS BIOLOGY et BIOLOGY AC en proposant des sérums. Klorane a de son côté mis sur le marché des soins Bébé à l’extrait de calendula Bio et certifiés COSMOS Organic.

6.1.4.3. Naturalité des compléments alimentaires

Tout comme pour ses références en dermo-cosmétique, le Groupe est engagé afin de proposer des compléments alimentaires composés d’ingrédients d’origine naturelle.

Pour déterminer la naturalité des compléments alimentaires, le Groupe a établi en 2021 **une Charte** donnant les règles pour calculer l’origine naturelle des ingrédients qui les composent. Ces règles s’appuient sur un référentiel ISO (ISO 19657 :2017) ; la naturalité d’un ingrédient dépend de son origine et de son procédé d’obtention.

En 2022, l’application de cette Charte a été déployée sur les compléments alimentaires du Groupe, principalement pour la marque NATURACTIVE et a servi à calculer leurs scores GREEN IMPACT INDEX. En 2023, cette Charte a été revue dans le cadre des travaux du Consortium GREEN IMPACT INDEX et a fait l’objet d’un consensus auprès de l’ensemble des sociétés participantes, avant d’être publiée au sein de l’AFNOR SPEC 2215.

En parallèle, la marque NATURACTIVE continue de déployer la certification Bio de ses compléments alimentaire, selon la Réglementation Européenne en vigueur. À titre d’exemple en 2023, NATURACTIVE a lancé les compléments alimentaires « Confort Urinaire , entretien » et « Confort Urinaire, flash » aux extraits de Cranberry et de Pissenlits, certifiés Agriculture Biologique par ECOCERT France.

6.1.4.4. L’éco-extraction des actifs végétaux

Le Groupe s’est fixé comme ambition de **transférer à l’industrie 4 nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits par an.**

- Pour cela, Green Mission Pierre Fabre travaille sur les 3 axes suivants :
- › Le choix de la matière première végétale avec l’identification de propriétés d’intérêt dans une plante ou une partie de plante peu connue ou, au contraire, la mise en évidence de nouvelles propriétés thérapeutiques ou cosmétiques d’une plante déjà largement utilisée,
  - › La recherche agronomique, les techniques agricoles mises en œuvre, la valorisation des co-produits agricoles existants,
  - › Le choix des procédés de fabrication de l’actif, permettant l’extraction des composés naturels d’intérêt dans une plante avec la recherche d’alternatives aux solvants pétrochimiques et de technologies d’extraction et de purification vertes. **En 2023, 89 % des actifs végétaux du Groupe sont produits à partir de solvants verts ou sans solvant.**

Pour chacune de ces étapes, la **recherche de ressources renouvelables**, la préservation de la **biodiversité**, l’identification de **technologies vertes**, peu énergivores et respectueuses de l’environnement constituent un moteur de l’innovation. Nous pouvons citer, par exemple : la culture cellulaire végétale pour les plantes menacées ou dont la collecte a un fort impact sur les ressources, la valorisation de co-produits dans une démarche d’économie circulaire, la priorité donnée aux matières premières végétales locales et/ou en circuit court lorsque cela est possible, l’optimisation de la production lors des étapes d’industrialisation pour réduire son impact environnemental (sélection du matériel le plus adapté, réduction de la consommation d’énergie, recyclage des déchets...), les fluides supercritiques, l’extraction mécanique comme la technologie brevetée Green Native Expression.

6.1.4.5. Réduction du nombre d’ingrédients ou « juste nécessaire »

S’adressant aux peaux les plus sensibles, Pierre Fabre a toujours cherché à limiter le nombre d’ingrédients dans ses formules. Ainsi, les soins **COSMÉTIQUE STÉRILE** ont permis de supprimer totalement de leur formule les conservateurs ne participant pas à l’efficacité de cette dernière pour se focaliser sur les actifs essentiels à la peau. Cette technologie est aujourd’hui déployée sur certaines gammes AVENE, A-DERMA et DUCRAY. Un travail important a également été mené pour diminuer la quantité de filtres solaires et supprimer les silicones dans les gammes solaires des marques AVENE et A-DERMA.

6.1.4.6. Éco-conception des packagings

La stratégie d’éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission Pierre Fabre. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois. Les axes de travail sont développés dans le chapitre 3.1.4.1.

|                                                                                                                                                                                                                  | UNITÉ  | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------|------|------|
| Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal                                                                                                                                                               | %      | 36   | 35   | 37   |
| Part du chiffre d'affaires liée à la nature                                                                                                                                                                      | %      | 62   | 61   | 65   |
| Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés, qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant                                | %      | 95   | 87   | 90   |
| Part des actifs présent dans des produits commercialisés, qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé ou sans de solvant)) / l'intégralité des actifs végétaux | %      | 87   | 88   | 88   |
| Nombre de nouveaux actifs végétaux transférés à l'industrialisation bio ou éco-extraits                                                                                                                          | Nombre | 4    | 5    | 4    |



## Bilan des indicateurs RSE

7.1 : Les indicateurs RSE

p.76

# 7.1.

## Les indicateurs RSE

|                                                                                                                                    | 2021  | 2022  | 2023  | UNITÉ      | PÉRIMÈTRE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|------------|-----------|
| RISQUE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE                                                                                                      |       |       |       |            |           |
| Gouvernance                                                                                                                        |       |       |       |            |           |
| Capital détenu par les salariés                                                                                                    | 8,6   | 9,15  | 9,53  | %          | Groupe    |
| Part d'actionnaires / Nombre de salariés éligibles                                                                                 | 85,3  | 84,6  | 83,3  | %          |           |
| Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)                                                                               | 8 502 | 8 262 | 8 409 | Nombre     |           |
| Budgets des Fondations<br>(Fondation Pierre Fabre, Fondation Eczema et Klorane Botanical Foundation)                               | 13,2  | 12,9  | 13,9  | Millions € |           |
| Ethique et conformité                                                                                                              |       |       |       |            |           |
| Part d'alertes traitées / Nombre d'alertes reçues                                                                                  | 100   | 100   | 100   | %          | Groupe    |
| Nombre d'alertes reçues                                                                                                            | 10    | 15    | 15    | Nombre     |           |
| Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des Droits de l'Homme                                                             | 3     | 8     | 6     | Nombre     |           |
| Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD                                                                 | 0     | 0     | 0     | Nombre     |           |
| Achats Responsables                                                                                                                |       |       |       |            |           |
| % Chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus) EcoVadis | 44    | 54,1  | 71    | %          | Groupe    |
| Nombre de fournisseurs côtés dans ECOVADIS                                                                                         | 327   | 423   | 497   | Nombre     |           |

|                                                                                                          | 2021  | 2022  | 2023  | UNITÉ                          | PÉRIMÈTRE                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|--------------------------------|----------------------------------------------------|
| RISQUES ENVIRONNEMENTAUX                                                                                 |       |       |       |                                |                                                    |
| Changement climatique                                                                                    |       |       |       |                                |                                                    |
| Emissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 & 2)                        | 17,7  | 16,1  | 15,1  | Milliers de TeqCO <sub>2</sub> | Sites français<br>Sites industriels internationaux |
| Ratio (Emissions CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie) / Chiffre d'affaires                 | 7,2   | 6,2   | 5,4   | Teq CO <sub>2</sub> / M€       |                                                    |
| Part de diminution des émissions de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie par rapport à 2015 | -12,7 | -21,1 | -26,0 | %                              |                                                    |
| Empreinte carbone Groupe (scopes 1,2 et 3)                                                               | N/A   | 417   | NC*   | Milliers de TeqCO <sub>2</sub> | Groupe                                             |
| Ration (empreinte carbone Groupe) / Chiffre d'affaires                                                   | N/A   | 159   | NC*   | %                              |                                                    |
| % de matières recyclées dans les produits                                                                | 10,5  | 16,3  | 23,9  | %                              | Packaging des produits<br>dermo-cosmétiques        |
| % de matériaux recyclables présents dans les produits                                                    | 86    | 87,8  | 90,6  | %                              |                                                    |
| Impact environnemental de la production                                                                  |       |       |       |                                |                                                    |
| Energie                                                                                                  |       |       |       |                                |                                                    |
| Consommation totale d'énergie                                                                            | 172   | 160   | 153   | GWhef                          | Sites français<br>Sites industriels internationaux |
| Ratio (Consommation totale d'énergie/Chiffre d'affaires)                                                 | 70,4  | 61,3  | 54,1  | MWhef/M€                       |                                                    |
| Part de diminution de la consommation d'énergie par rapport à 2015                                       | -10,3 | -17,0 | -21,0 | %                              |                                                    |
| Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (hors contrats garantie d'origine)                 | 5,5   | 4,7   | 7,2   | %                              |                                                    |
| Eau                                                                                                      |       |       |       |                                |                                                    |
| Prélèvement total d'eau                                                                                  | 601   | 577   | 491   | Milliers de m <sup>3</sup>     | Sites français<br>Sites industriels internationaux |
| Ratio (Prélèvements total d'eau) / Chiffre d'affaires                                                    | 245   | 220   | 174   | m <sup>3</sup> /M€             |                                                    |
| Part de diminution de la consommation d'eau par rapport à 2018                                           | -13,2 | -17,4 | -29,6 | %                              |                                                    |
| Déchets                                                                                                  |       |       |       |                                |                                                    |
| Quantité totale de déchets produits                                                                      | 16,4  | 15,6  | 17,9  | Milliers de tonnes             | Sites français<br>Sites industriels internationaux |
| Ratio (Quantité totale de déchets produits) / Chiffre d'affaires                                         | 6,7   | 6,0   | 6,3   | t/M€                           |                                                    |
| Part de déchets produits valorisés                                                                       | 76    | 82    | 84    | %                              |                                                    |
| Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018                                          | -7,0  | -12,2 | +0,2  | %                              |                                                    |

\*N/A : Non applicable  
 NC : Non Calculé à la date de publication

|                                                    | 2021  | 2022   | 2023   | UNITÉ  | PÉRIMÈTRE            |
|----------------------------------------------------|-------|--------|--------|--------|----------------------|
| RISQUES SOCIAUX                                    |       |        |        |        |                      |
| Diversité, inclusion                               |       |        |        |        |                      |
| Effectifs                                          |       |        |        |        |                      |
| Effectif total                                     | 9 987 | 10 037 | 10 121 | Nombre | Groupe               |
| Part de salariés en France                         | 54,5  | 53,8   | 53,2   | %      | France               |
| Part de salariés à l'international :               | 45,5  | 46,2   | 46,8   | %      | International        |
| - dont en Afrique/Moyen-Orient                     | 4,9   | 4,6    | 4,3    | %      | Afrique/Moyen Orient |
| - dont aux Amériques                               | 10,7  | 11,0   | 12,0   | %      | Amériques            |
| - dont en Asie/Océanie                             | 6,1   | 6,5    | 6,5    | %      | Asie/Océanie         |
| - dont en Europe (hors France)                     | 23,7  | 24,0   | 24,1   | %      | Europe (hors France) |
| Part de femmes au sein des instances dirigeantes   |       |        |        |        |                      |
| Part de femmes au sein du Conseil d'Administration | 40    | 44,4   | 50     | %      | Groupe               |
| Part de femmes au sein de la Leadership Team       | 34,6  | 34,6   | 34     | %      |                      |
| Index égalité Homme/Femme France                   | 90    | 89     | 90     | %      | France               |
| Santé et sécurité des collaborateurs               |       |        |        |        |                      |
| Taux de gravité Groupe                             | 0,18  | 0,18   | 0,27   |        | Groupe               |
| Taux de fréquence Groupe                           | 3,22  | 3,35   | 4,46   |        |                      |

|                                                                                                                                                                                                                                                            | 2021 | 2022 | 2023 | UNITÉ  | PÉRIMÈTRE       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|--------|-----------------|
| RISQUES SOCIETAUX                                                                                                                                                                                                                                          |      |      |      |        |                 |
| Sécurité Produit                                                                                                                                                                                                                                           |      |      |      |        |                 |
| Part de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément réglementaire COSMOS                                                                                                               | 100  | 94   | 94   | %      | Groupe          |
| Nombre d’inspections règlementaires et de certifications                                                                                                                                                                                                   | 41   | 45   | 54   | Nombre |                 |
| Taux de réclamations produits pharmaceutiques distribués                                                                                                                                                                                                   | 6,4  | 5,2  | 6,4  | ppm    |                 |
| Nombre de rappels produits                                                                                                                                                                                                                                 | 3    | 5    | 1    | Nombre |                 |
| Accessibilité Produit                                                                                                                                                                                                                                      |      |      |      |        |                 |
| Taux de Service Medical Care (TIFI)                                                                                                                                                                                                                        | 86,1 | 80,8 | 65,1 | %      | BU Medical Care |
| Eco innovation                                                                                                                                                                                                                                             |      |      |      |        |                 |
| Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal                                                                                                                                                                                                         | 36   | 35   | 37   | %      | Groupe          |
| Part du chiffre d'affaires liée à la nature                                                                                                                                                                                                                | 62   | 61   | 65   | %      |                 |
| Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés et qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant                                                                        | 95   | 87   | 90   | %      |                 |
| Part des actifs présents dans des produits commercialisés et qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé ou sans de solvant) / intégralité des actifs végétaux présents dans des produits commercialisés | 87   | 88   | 88   | %      |                 |
| Nombre de nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits                                                                                                                                                                                                     | 4    | 5    | 4    | Nombre |                 |
| Communication transparente                                                                                                                                                                                                                                 |      |      |      |        |                 |
| % du chiffre d’affaires généré par des produits éco-socio-conçu (côtés A et B) selon le Green Impact Index (hors AMM et accessoires)                                                                                                                       | N/A  | 63,6 | 66,2 | %      | Groupe          |



# Méthodologie de reporting

8.1 : Méthodologie de reporting des indicateurs RSE

**p.87**



## 8.1. Méthodologie de reporting des indicateurs RSE

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe Pierre Fabre considère que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, la pratique d'activités physiques et sportives, le respect du bien-être animal ainsi que les actions visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Les indicateurs sont décrits dans deux protocoles de reporting détaillés : le protocole social établi par la Direction des Ressources Humaines et le protocole environnemental établi par la Direction Green Mission Pierre Fabre. Ces protocoles, à la disposition des responsables de collecte, précisent : les périmètres spatio-temporels, la définition des indicateurs, le mode de recueil des indicateurs et le calcul des indicateurs.

› **La période de référence** : La période de référence du reporting pour l'année 2023 couvre le périmètre temporel du 01/01/2023 au 31/12/2023, à l'exception des indicateurs de l'empreinte carbone Groupe.

› **Le périmètre spatial de reporting** : Pour chaque indicateur le périmètre spatial de reporting est précisé dans les tableaux d'indicateurs présents dans ce rapport.

› **Les outils de reporting** : Les données sont remontées et consolidées au travers de plusieurs systèmes de collecte.

---

### 8.1.1. Les données relatives à la « Gouvernance Responsable »

Le pourcentage de détention du capital est déterminé après chacune des opérations d'actionnariat salariés, début juillet une fois la décision d'achat des titres par le FCPE réalisée par l'entreprise et le conseil de surveillance du FCPE Actionnariat Pierre Fabre.

Concernant le nombre de porteurs de part il est communiqué après chaque année civile sur la base des données tenues par la société de gestion.

Le pourcentage d'actionnaires salariés se calcule après l'opération d'actionnariat salariés annuelle (en avril-mai). Le calcul se fait en prenant le nombre de porteurs de parts "Présents dans le groupe" après l'opération d'actionnariat de l'année sur le nombre d'éligibles. Les éligibles sont les salariés ayant 3 mois d'ancienneté au dernier jour de la souscription et présent au moins un jour pendant la période de souscription

Les contributions aux budgets de la Fondation Pierre Fabre et des fondations d'entreprise (Klorane Botanical Foundation et Fondation Eczema) sont extraites des comptes 2023 des Fondations.

8.1.2. Les données « Changement climatique »

▸ **Indicateurs Empreinte carbone :** le tableau ci-dessous détaille les postes d’émissions, le périmètre pris en compte, le type de données utilisées et la source des facteurs d’émissions.

| SCOPE | POSTE D'ÉMISSION SELON GHG PROTOCOL                                      | PÉRIMÈTRE                                     | TYPE DE DONNÉES                                      | DÉTAIL SUR LES DONNÉES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | SOURCE FACTEURS D'ÉMISSIONS                                                |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 1     | Émissions directes des sources fixes de combustion                       | Groupe                                        | Physique                                             | Consommation de gaz, fioul, propane                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | ADEME V22.0                                                                |
| 1     | Émissions directes des sources mobiles de combustion                     | Groupe                                        | Physiques pour France<br>Extrapolation pour filiales | Litres de carburants ou kms parcourus, extrapolation des données carburant au périmètre filiales via un ratio calculé à partir du nombre d'employés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | ADEME V22.0                                                                |
| 1     | Émissions directes des procédés physiques ou chimiques                   | Non significatif                              |                                                      | Émissions inférieures à 0,1 % des émissions totales du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                            |
| 1     | Émissions directes fugitives                                             | Non significatif                              |                                                      | Émissions inférieures à 0,2 % des émissions totales du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                            |
| 2     | Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité               | Groupe                                        | Physiques                                            | Consommation d'électricité / Méthodologie location-based                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ADEME V22.0 pour la France<br>IEA pour l'international                     |
| 2     | Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid | Groupe                                        | Physiques                                            | Consommation de froid, eau chaude, vapeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ADEME V22.0                                                                |
| 3     | 1. Produits et services achetés                                          | Groupe                                        | Physiques                                            | - Packaging (tonnages ou unités)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ADEME V22.0, FE spécifiques<br>BEE de CITEO                                |
|       |                                                                          |                                               | Physiques                                            | - Matières premières (tonnages ou unités)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ADEME V22.0, Ecolinvent,<br>FE internes                                    |
|       |                                                                          |                                               | Monétaires                                           | - Produits sous-traités (montants dépensés avec prise en compte de l'inflation, utilisation de données INSEE par grands secteurs de consommation)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | ADEME V22.0                                                                |
|       |                                                                          |                                               | Monétaires                                           | - Achats de services (montants dépensés avec prise en compte de l'inflation au niveau des FE de l'ADEME, utilisation de données INSEE par grands secteurs de consommation pour appliquer un taux d'inflation différent par famille de service)                                                                                                                                                                                                                                                                           | ADEME V22.0, FE calculés à partir<br>data fournisseurs                     |
| 3     | 2. Biens immobilisés                                                     | Groupe                                        | Monétaires et physiques                              | Immobilisations hors IT : données monétaires / IT : nombre/type de matériel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ADEME V22.0                                                                |
| 3     | 3. Activités associées à l'énergie et aux combustibles                   | Groupe                                        | Physiques                                            | Émissions indirectes liées aux consommations directes d'énergie des sources fixes et mobiles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ADEME V22.0 pour la France<br>IEA pour l'international                     |
| 3     | 4. Transport et distribution amont                                       | France +<br>Transport France<br>vers Filiales | Physiques                                            | - Fret inter-sites entre sites industriels France et Centres de distribution France : données d'activité en tonne.km à partir poids transporté en tonnes et distance en km<br>- Fret amont non franco : données d'activité en tonne.km<br>- Fret amont franco : données d'activité en tonne.km pour les matières premières<br>- Fret aval (distribution des produits depuis les centres de distribution en France vers les clients de rang 1): données en tCO <sub>2</sub> e issues d'un système d'information Transport | ADEME V22.0<br>FE spécifiques                                              |
| 3     | 5. Déchets générés par les opérations                                    | France                                        | Physiques                                            | Tonnages et types de déchets liés aux activités de production, de chimie, de logistique et de R&D en France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ADEME V22.0                                                                |
| 3     | 6. Voyages professionnels                                                | Groupe                                        | Physiques et monétaires                              | Avion et train : données issues de notre plateforme de voyages en tCO <sub>2</sub> e<br>Voiture : litres consommés ou kilométrages/type de véhicule<br>Taxi et bus : données monétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | FE spécifiques (issus<br>de BEIS/DEFRA/IATA)<br>FE internes<br>ADEME V22.0 |
| 3     | 7. Déplacements domicile-travail des employés                            | France                                        | Physiques                                            | Estimation des distances journalières via les codes postaux de domicile et les codes postaux du lieu de travail prise en compte du taux de télétravail et des abonnements en transport en commun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ADEME V22.0                                                                |
| 3     | 8. Actifs en leasing amont                                               |                                               |                                                      | Émissions incluses dans les catégories "Émissions directes des sources fixes et mobile de combustion" et "Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, vapeur, chaleur ou froid" des scopes 1&2 et dans la catégorie - "2.biens immobilisés" du scope 3.                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                            |
| 3     | 9. Transport et distribution aval                                        |                                               |                                                      | Émissions incluses dans la catégorie "4.Transport et distribution amont" du scope 3.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                            |
| 3     | 10. Traitement des produits vendus                                       |                                               |                                                      | Le Groupe n'est pas concerné par cette catégorie car les produits vendus ne subissent pas d'étape supplémentaire de traitement, transformation ou intégration dans un autre produit avant d'être utilisés par le consommateur final.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                            |
| 3     | 11. Utilisation des produits vendus                                      | Non pris en<br>compte                         |                                                      | Cette catégorie n'a pas encore été attribuée car le groupe Pierre Fabre a priorisé les catégories pour lesquelles il disposait de leviers de réduction des émissions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                            |
| 3     | 12. Traitement de fin de vie des produits vendus                         | Groupe                                        | Physiques                                            | Tonnage de packaging des produits vendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ADEME V22.0                                                                |
| 3     | 13. Actifs en leasing aval                                               |                                               |                                                      | Le groupe Pierre Fabre a exploité certains actifs qui sont détenus (en tant que bailleur) et loués à d'autres entités au cours de l'exercice sous revue. Elle concerne peu de petits bâtiments et le Groupe considère qu'elle n'est pas pertinente.                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                            |
| 3     | 14. Franchises                                                           |                                               |                                                      | Pas de franchises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                            |
| 3     | 15. Investissements                                                      | Non pris en<br>compte                         |                                                      | Des investissements ont été réalisés en 2022 mais ils n'ont pas été pris en compte. Une estimation sera faite l'année suivante pour voir l'importance de cette catégorie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                            |

▸ **Indicateur % Matières recyclées dans les produits :** Cet indicateur est calculé en ne prenant en compte que les matériaux plastiques.

### 8.1.3. Les données environnementales

La majorité des données relatives aux indicateurs environnementaux est collectée grâce à un outil informatique de reporting (Tennaxia Reporting). Ce logiciel de reporting RSE permet la collecte, le pilotage de la collecte, la fiabilisation, la consolidation et l'analyse des données.

#### En amont de la saisie des indicateurs dans l'outil :

- › Les consommations d'énergie et les prélèvements d'eau sont collectés soit à partir de relevés de compteurs, soit à partir de factures
- › Les déchets sont suivis en France dans un outil informatique (Tennaxia Déchets). Cet outil permet de consolider annuellement des indicateurs de pilotage (tonnage, taux de valorisation). A l'international, les données sont collectées via des tableaux de suivi.

#### › Indicateur Ratio/Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pris en compte en 2023 inclus le chiffre d'affaires commercial du Groupe et le chiffre d'affaires de ses activités CDMO.

### 8.1.4. Les données sociales

#### › Indicateurs sociaux

Les données relatives aux indicateurs sociaux France et International sont collectées sur les périmètres France et international par deux systèmes d'information distincts.

#### › Indicateurs Santé et Sécurité

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont calculés sur le périmètre global de l'entreprise (France + International).

En France, ces indicateurs sont alimentés par les données remontées par un logiciel commun de déclaration et de gestion des accidents du travail où ils sont déclarés localement par les sites. Les données relatives aux heures travaillées réelles et aux absences liées aux accidents du travail sont extraites du Système d'Information RH du Groupe et sont intégrées au logiciel de gestion des accidents du travail pour le calcul des indicateurs. À l'International, un questionnaire mensuel est collecté

par filiale permettant d'obtenir le nombre d'accidents du travail et le nombre de jours d'arrêt de travail associés à ces accidents. Pour calculer les indicateurs, le volume d'heures travaillées d'une filiale est calculé en faisant le produit des heures théoriques travaillées pour un salarié dans le pays par le nombre d'ETP moyen de cette même filiale. Les heures travaillées théoriques sont reprises depuis des sources officielles (Conference Board Total Economy database).

#### › Indicateur sur le taux de travailleurs handicapés France

L'indicateur 2022 sur le taux de travailleurs handicapés France est un indicateur prévisionnel calculé en interne, en attente de la valeur validée par l'URSSAF qui nous sera communiquée après publication de ce document. C'est pour cette raison qu'il n'est pas reporté dans les tableaux de résultats.

### 8.1.5. Les données relatives à la sécurité des produits et à l'accessibilité des soins

#### › Indicateur « taux de réclamations Qualité produits pharmaceutiques distribués » :

calculé en considérant le nombre de réclamations reçues dans le monde en 2023 relatives à la qualité de nos médicaments et le nombre d'unités de ces produits distribuées en 2023. Il est exprimé en nombre de réclamations Qualité Produit par millions d'unités distribuées (106 x Nbre de réclamations/Nbre d'unités distribuées).

#### › TIFI (Turn-over Invoiced in First Intention) :

cet indicateur exprime notre taux de service pour la Business Unit Medical Care. Il prend en compte le taux de chiffre d'affaires facturé en première intention sur la base du carnet de commandes de chaque mois. Le taux annuel est calculé en pondérant le taux mensuel par le chiffre d'affaires mensuel.

### 8.1.6. Les données éco-innovation

Les données sur les actifs végétaux sont consolidées à l'aide de deux tableaux de suivi interne :

- › Un avec entrée par plante/produit,
- › Un avec entrée par processus implémenté à partir des données des fiches processus renseignées par chaque pilote de processus une fois par an.

Ces données sont ensuite croisées avec les chiffres d'affaires commerciaux des différentes références du Groupe contenant des actifs végétaux et comparées aux chiffres d'affaires globaux des marques.





# Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

9.1 : Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

p.97



61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## Pierre Fabre

Rapport de l'organisme tiers indépendant  
(tierce partie) sur la vérification de la  
déclaration consolidée de performance  
extra-financière figurant dans le rapport de  
gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Pierre Fabre**

Société Pierre Fabre SA au capital de 272 416 657,50 €  
Siège social : ZI de la Chartreuse, 81100 Castres  
RCS Castres 662 006 170

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Pierre Fabre, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de Pierre Fabre (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

**Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- le périmètre de publication des émissions de gaz à effet de serre liées au risque Changement climatique est variable selon les postes d'émission, comme indiqué dans la note méthodologique de la Déclaration au chapitre 8.1.2. *Les données « Changement climatique »*.
- le calcul des émissions de gaz à effet de serre s'appuie sur la version 22.0 de la base de facteurs d'émission de l'ADEME, comme précisé dans la note méthodologique de la Déclaration au chapitre 8.1.2. *Les données « Changement climatique »*. Cette base a fait l'objet d'une actualisation non prise en compte pour ce calcul des émissions de gaz à effet de serre.

**Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

**Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

**Responsabilité de la Société**

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE\_SQ\_Programme de vérification\_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 9 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 7 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions RSE, Développement durable, Achats, Green Mission, Santé et Sécurité, Ethique.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, Gouvernance responsable, éthique et conformité, achats responsables, sécurité produits, changement climatique, santé et sécurité des collaborateurs, Diversité, inclusion et égalité des chances, Impact environnemental de la production, éco-

innovation, accessibilité aux soins, communication transparente et engagement des clients et des collaborateurs, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>1</sup>;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
  - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup> et couvrent entre 36 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,  
Mazars SAS

Paris La Défense, le 12 mars 2024

Delphine GARDINAL  
Associée

Eric GONZALEZ  
Associé

Souad EL OUAZZANI  
Associée RSE &  
Développement Durable

<sup>1</sup> Risques sociaux : DACH et France  
Risques environnementaux : Aréal, Gaillac et Gien

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

• Informations qualitatives relatives aux principaux risques

- Gouvernance Responsable
- Ethique et conformité
- Changement climatique
- Impact environnemental de la production
- Achats responsables
- Diversité et inclusion
- Santé et sécurité
- Sécurité produits
- Accessibilité des produits
- Communication transparente
- Eco innovation

• Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Capital détenu par les salariés
- Part d'actionnaires / nombre de salariés éligibles
- Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)
- Contribution aux fondations (Fondation Pierre Fabre, Klorane Botanical Foundation Fondation Eczema)
- Part d'alertes traitées / nombre d'alertes reçues
- Nombre d'alertes reçues
- Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des droits de l'homme
- Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD
- Émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 & 2)
- Émissions scope 3
- Emissions CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie
- Ratio (Emissions CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie) / Chiffre d'affaires (Teq CO<sub>2</sub>/ M€)

- Part de diminution des émissions CO<sub>2</sub> liées aux émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par rapport à 2017
- Ratio (Emissions CO<sub>2</sub> scope 3) / Chiffre d'affaires (Teq CO<sub>2</sub>/M€)
- Consommation totale d'énergie (électricité, gaz, fioul, biomasse)
- Consommation énergétique par type d'énergie
- Ratio Consommation énergétique / Chiffre d'affaires (MWhef/M€)
- Part de de diminution des consommations énergétiques par rapport à 2015
- Part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique
- Consommation totale d'eau
- Consommation par type d'eau
- Prélèvements d'eau par type d'eau
- Ratio (Prélèvements d'eau par type d'eau) / Chiffre d'affaires (m<sup>3</sup>/M€)
- Part de diminution des consommations d'eau par rapport à 2018
- Quantité totale de déchets produits
- Ratio Quantité de déchets produits / Chiffre d'affaires (t/M€)
- Part de déchets valorisés
- Part de diminution de déchets par rapport à 2018
- Nombre de fournisseurs côtés dans ECOVADIS
- Part du chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus)
- Total spend fournisseurs 2023
- Effectif total et répartition par géographie et genre
- Part de femmes au sein du Conseil d'Administration
- Part de femmes au sein de la « Leadership Team »
- Index égalité Homme/Femme France
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
- Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt
- Nombre d'accidents avec arrêt de travail
- Nombre de jours d'arrêt liés à un accident de travail
- Part de sites certifiés selon des normes qualité (ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP, ECOCERT ...)
- Nombre d'inspections règlementaires et de certifications

- Taux de réclamation produits pharmaceutiques distribués
- Nombre de rappels produits
- Accessibilité aux soins : Taux de Service Médical Care - TIFI (Turn over invoiced in first intention)
- Part du chiffre d'affaires généré par des produits éco-socio-conçus (côtés A et B) selon le Green Impact Index
- Part de matières recyclées dans les produits
- Part de matériaux recyclables présents dans les produits
- Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal en %
- Part du chiffre d'affaires liée à la nature en %
- Part des nouveaux actifs présents dans des produits commercialisés en année n-1 produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant, en %
- Part des actifs présents dans des produits commercialisés en année n-1 produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé ou sans solvant) / l'intégralité des actifs végétaux présents dans des produits commercialisés en année n-1, en %
- Nombre d'actifs végétaux transférés à l'industrialisation certifiés bio ou extraits avec solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé ou pas de solvant)

